



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

union - discipline - travail

POLITIQUE ET STRATÉGIE NATIONALES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA CÔTE D'IVOIRE 2026-2030

PSNPI-CI 2026-2030

Août 2025

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	8
1. INTRODUCTION	13
1.1. Contexte et justification	13
1.2. Objectifs de la PSNPI-CI	14
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE	15
2.1. Analyse des forces et faiblesses du cadre juridique et institutionnel applicable en Côte d'Ivoire en matière de PI.....	15
2.2. Analyse des Forces et Faiblesses de l'OIPI	19
2.3. Analyse des Forces et Faiblesses du BURIDA	20
2.4. Autres Principaux Organes de Mise en Œuvre	21
2.4.1. Structures de Soutien à la Recherche, l'Innovation et Technologies Industrielles	21
2.4.2. Structures de Promotion et d'Appui aux Entreprises	22
2.4.3. - Structures Chargées du Conseil, de la Protection et de la Lutte contre la Contrefaçon	23
2.4.4. - Structures de Gestion des Savoirs Traditionnels et des Expressions Culturelles	24
3. DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	24
3.1 Analyse des Statistiques et Tendances	24
3.1.1. Évolution des Demandes de Brevets.....	25
3.1.2. Évolution des Demandes de Marques.....	25
3.1.3. Évolution des Demandes de Dessins et Modèles Industriels (DMI)	26
3.1.4. Évolution des Demandes de Noms Commerciaux.....	26
3.1.5. Activité Inventive et Créative	27
3.1.6. Renforcement de l'Activité Inventive et Commercialisation des Brevets	28
3.1.7. Promotion de la Protection des Dessins et Modèles Industriels (DMI)	28
3.1.8. Stabilité et Clarté des Règlements sur les Noms Commerciaux	29
3.1.9. Développement de l'Infrastructure et de la Coordination en Recherche et Innovation .	29
3.1.10. Amélioration de la Sensibilisation et de l'Accès aux Services de PI pour les PME	30
3.1.11. Renforcement des Efforts de Lutte contre la Contrefaçon	30
3.1.12. Valorisation des Savoirs Traditionnels et Expressions Culturelles Traditionnelles	31
3.2. Défis du Système de Propriété Intellectuelle	32
3.2.1. Défis Institutionnels.....	32
3.2.1.1. Coordination interinstitutionnelle.....	32
3.2.1.2. Ressources financières limitées.....	32
3.2.1.3. Faible interaction avec le secteur privé	32

3.2.2. Défis Juridiques	33
3.2.2.1. Cadre législatif rigide et insuffisant	33
3.2.2.2. Application des lois sur la contrefaçon	33
3.2.2.3. Complexité des procédures de dépôt	34
3.3. Défis Techniques	34
3.3.1. Infrastructures de R&D sous-développées	34
3.3.2. Manque de spécialisation technique	34
3.3.3. Insuffisance des outils de suivi et d'évaluation	35
3.4. Défis Sociétaux.....	35
3.4.1. Sensibilisation limitée à l'importance de la propriété intellectuelle	35
3.4.2. Valorisation insuffisante des savoirs traditionnels	36
3.4.3. Accès inégal aux services de propriété intellectuelle	36
4. PROPOSITIONS DE RÉFORMES ET STRATÉGIES	36
4.1. Réformes Juridiques.....	36
4.1.1. Renforcement du Statut de l'OIPI	36
4.1.2. Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle.....	37
4.1.3. Renforcement des Lois Contre la Contrefaçon et le Piratage	37
4.2. Simplification des Procédures de Dépôt et d'Enregistrement des Titres de Propriété Industrielle	38
4.3. Soutenir la reconnaissance et la régulation de toutes autres formes de connaissances et des savoirs -faire.....	38
4.4. Stratégies de Promotion de la Propriété Intellectuelle.....	39
4.4.1. Mise en place d'une académie de la propriété intellectuelle.....	39
4.4.2. Éducation à la Propriété Intellectuelle	39
4.4.2.1. Intégration de la propriété intellectuelle dans les Curricula Scolaires et Universitaires et activités culturelles et artistiques	40
4.4.2.2. Programmes de Sensibilisation pour les Entrepreneurs et les PME	40
4.4.2.3. Campagnes de Sensibilisation Grand Public	41
4.4.3. Stratégies de Renforcement des Capacités Institutionnelles.....	41
4.4.3.1. Formation des Cadres et Agents des Institutions en charge de la Propriété intellectuelle	41
4.4.3.2. Développement d'Outils et de Services Innovants	45
4.4.3.3. Renforcement des Partenariats Internationaux	45
4.4.4. : Industries Créatives et nouveaux concepts	46

4.5. Stratégies de Promotion de l'Innovation et de la Valorisation des Actifs de PI.....	48
4.5.1. Incitations à l'Innovation	48
4.5.2. Soutien à la Commercialisation des Innovations	48
4.5.3. Développement des Marchés pour les Produits Protégés par la PI.....	49
4.6. Mise en Place de Programmes Spécifiques.....	49
4.6.1. Programme de Sensibilisation et d'Éducation à la PI	49
4.6.2. Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles	50
4.6.3. Programme de Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de PI	50
4.6.4. Programme de Lutte contre la Contrefaçon et le Piratage	51
4.6.5. Programme de Valorisation des Savoirs Traditionnels et Expressions Culturelles	51
5. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMME ET SUIVI.....	52
5.1. Plan de Mise en Œuvre.....	52
5.1.1. Actions à Court Terme (0-2 ans)	52
5.1.1.1. Modernisation du Cadre Législatif de la PI	52
5.1.1.2. Programmes de Sensibilisation et d'Éducation à la PI	53
5.1.1.3. Renforcement des Capacités Institutionnelles	53
5.1.1.4. Lutte contre la contrefaçon	53
5.1.2. Actions à Moyen Terme (2-5 ans)	53
5.1.2.1. Développement et Renforcement des Infrastructures de R&D.....	53
5.1.2.2. Promotion des Indications Géographiques et Savoirs Traditionnels	53
5.1.2.3. Amélioration des Services de Propriété Intellectuelle pour les PME.....	54
5.1.2.4. Expansion de la coopération internationale	54
5.1.3. Actions à Long Terme (5-10 ans).....	54
5.1.3.1. Suivi et Évaluation Continue	54
5.1.3.2. Consolidation de la PI dans l'Économie	54
5.1.3.3. Expansion des Marchés pour les Produits Protégés	55
5.2. Priorisation des Actions.....	55
5.3. Responsabilités des Acteurs	55
5.3.1. Ministère du Commerce et de l'Industrie.....	55
5.3.2. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	56
5.3.3. Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage	56
5.3.4. Ministère de la transition numérique et de la digitalisation.....	56

5.3.5. Ministère de la Culture et de la Francophonie/Ministère du Commerce et de l'Industrie/Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et autres ministères concernées	57
5.3.6. Ministère de la Justice	57
5.3.7. Ministère des Finances et Budget	57
5.3.8. Partenaires Internationaux (OMPI, OAPI, etc.)	58
5.3.9. Secteur Privé (PME, Entreprises, Associations Professionnelles)	58
5.3.10. Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPi)	58
5.3.11. Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA)	58
6. MÉCANISMES DE COORDINATION	59
6.1. Création d'un Comité de Pilotage de la PSNPI-CI	59
6.2. Rencontres et Rapports Périodiques	60
7. SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)	60
7.1. Objectifs du Système de Suivi et Évaluation	60
7.2. Outils et Méthodologies de Suivi et Évaluation	61
7.2.1. Tableaux de Bord de Suivi	61
7.2.2. Audits Réguliers.....	61
7.2.3. Enquêtes et Consultations auprès des Parties Prenantes.....	61
7.2.4. Rapports d'Évaluation Périodiques.....	62
7.2.5. Revue et Ajustement des Indicateurs de Performance	62
8. GOUVERNANCE DU SUIVI ET ÉVALUATION	63
8.1. Comité de Suivi et Évaluation	63
8.2. Partenariat avec des Institutions Indépendantes.....	63
9. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE	63
ANNEXE I	65
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET JUSTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	65
I. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	65
1.1. Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle.....	65
1.2. Renforcement des Capacités Institutionnelles et Digitalisation des Services de PI.....	65
1.3. Promotion de l'Éducation et de la Sensibilisation à la Propriété Intellectuelle	65
1.4. Lutte Contre la Contrefaçon et le Piratage	66
1.5. Développement et Valorisation des Savoirs Traditionnels et des Indications Géographiques.....	66
1.6. Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de Propriété Intellectuelle ...	66
1.7. Mise en Place d'un Système de Suivi et Évaluation (S&E) Robuste.....	67

1.8. Coordination et Gouvernance de la PSNPI-CI	67
II. JUSTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES :	67
2.1. Justification de la Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle	67
2.2. Justification du Renforcement des Capacités Institutionnelles et Digitalisation des Services	68
2.3. Justification de la Promotion de l'Éducation et de la Sensibilisation à la PI	68
2.4. Justification de la Lutte Contre la Contrefaçon et le Piratage.....	68
2.5. Justification du Développement et Valorisation des Savoirs Traditionnels et Indications Géographiques.....	68
2.6. Justification du Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de Propriété Intellectuelle.....	68
2.7. Justification de la Mise en Place d'un Système de Suivi et Évaluation (S&E) Robuste	69
2.8. Justification de la Coordination et Gouvernance de la PSNPI-CI.....	69
III. LE SYSTEME DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE FUTUR :.....	69
3.1. Le système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire en 2035	69
3.1.1. Devenir un Centre Régional de Propriété Intellectuelle	69
3.1.2. Accroissement significatif du Nombre de Dépôts de Titres de Propriété Industrielle	70
3.1.3. Intégration la Propriété Intellectuelle dans Tous les Secteurs Stratégiques...	70
3.2. Le système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire en 2045	71
3.2.1. La Côte d'Ivoire a construit une économie de la connaissance basée sur la propriété intellectuelle	71
3.2.2. Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels	71
IV. SCENARIOS POSSIBLES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE.....	71
ANNEXE II	73
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE SELON LA MÉTHODE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR).....	73
OBJECTIF GLOBAL :	73
Objectifs Spécifiques :.....	73
Axes Stratégiques et Actions à Mener :.....	73
Axe Stratégique 1 : Modernisation du Cadre Législatif et Institutionnel (OS1)	73
Axe Stratégique 2 : Renforcement des Capacités Institutionnelles (OS2)	74
Axe Stratégique 3 : Promotion de la Sensibilisation et de l'Éducation à la propriété intellectuelle (OS3)	74

Axe Stratégique 4 : Protection et Valorisation des Savoirs Traditionnels et Produits du Terroir (OS4)	74
Axe Stratégique 5 : Encouragement de l'Innovation Durable et Commercialisation des Actifs de Propriété Intellectuelle (OS5).....	75
Chronogramme de Mise en Œuvre	75
ANNEXE III.....	77
PROJET DE MECANISME D'APPUI A LA VALORISATION DES INVENTIONS ET INNOVATIONS EN COTE D'IVOIRE (PMAVI-CI).....	77
MECANISME OPERATIONNEL PROPOSE	77
A. Guichet unique d'accompagnement à la valorisation	77
B. Fonds de valorisation et d'incubation	77
C. Réseau de partenaires techniques	77
D. Plateforme numérique de valorisation	77
E. Comité national de valorisation	77
FINANCEMENT DU MECANISME	77
ANNEXE IV	79
PROJET DE BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE (PSNPI-CI 2026-2030)	79
1. Tableau budgétaire Détaillé	79
2. Plan de Financement Proposé (Proposition de structure de financement)	81
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	82
PAGE DE VALIDATION DES PARTIES PRENANTES.....	83
NOTE DE PRÉSENTATION À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT	84

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARIPO	Office Régional Africain de la Propriété Industrielle (<i>en Français</i>)
BURIDA	Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur
CCI	Chambres de Commerce et d'Industrie
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CNLC	Comité National de Lutte contre la Contrefaçon
DMI	Dessins et Modèles Industriels
DPI	Droit de la Propriété Intellectuelle
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
IG	Indication Géographique
KPI	Indicateur Clé de Performance (<i>en français</i>)
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OIPI	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
PI	Propriété Intellectuelle
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PND	Plan National du Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNSPI-CI	Politique Nationale et Stratégie de Propriété Intellectuelle de la Côte d'Ivoire
R&D	Recherche et Développement
S&E	Suivi et Évaluation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (<i>en français</i>)

Synthèse diagnostique de l'audit du Système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire et recommandations

L'audit du système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire a présenté une analyse détaillée du système de propriété intellectuelle (PI) en Côte d'Ivoire à travers plusieurs tableaux et une synthèse diagnostique (conférer document d'audit du système de propriété intellectuelle de la Côte d'Ivoire). L'étude s'est concentrée sur l'utilisation actuelle du système, les opportunités de sensibilisation et de formation, et une analyse SWOT des principales structures de propriété intellectuelle (OAPI, OIPI, BURIDA, le CNLC) et de différents acteurs nationaux.

Utilisation et opportunités sectorielles de la PI

- **Usage actuel :** L'audit révèle que la marque est l'actif de PI le plus utilisé, notamment dans les secteurs des cosmétiques (très élevé, 46,4%) et de l'agroalimentaire (moyennement élevé, 16,1%). D'autres secteurs comme les TIC, l'artisanat et l'agriculture exploitent très peu les brevets, les dessins et modèles industriels ou les indications géographiques (IG), bien qu'ils aient un fort potentiel.
- **Opportunités :** Le document identifie de nombreux besoins de sensibilisation et de formation par secteur, mettant l'accent sur la valorisation des IG pour les produits agro-industriels (cacao, riz, igname, anacarde...), la protection des innovations numériques pour les startups (brevets, droit d'auteur) et la valorisation du design et des motifs traditionnels pour l'artisanat et le textile.

Ainsi l'audit de l'usage actuel du système de propriété intellectuelle par secteur fait ressortir les points suivants :

- Secteurs dynamiques : Cosmétiques, Agroalimentaire, Éducation, Pharmaceutique
- Actif de PI dominant : Marques (classes 3, 5, 30, 41, 35)
- Constats : Usage élevé dans les cosmétiques (46,4 %), faible dans l'artisanat, agriculture et TIC malgré leur potentiel.

Opportunités de sensibilisation et de formation à la propriété intellectuelle par secteur

- Cibles : Agro-industrie, Artisanat, TIC/startups, Pharmacopée locale, Culture, Éducation, recherche, PME, Agriculture
- Actifs de PI à promouvoir : Marques, brevets, dessins, IG, savoirs traditionnels
- Formations sectorielles nécessaires avec approche adaptée aux réalités du terrain.

Traités et conventions internationaux applicables

- Tous les traités majeurs sont ratifiés via l'OAPI en matière de propriété industrielle
- Cadre juridique satisfaisant, mais absence d'initiatives nationales autonomes.

Analyse SWOT des acteurs et du cadre institutionnel

- **OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) :** L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'OAPI est un atout majeur, offrant une législation harmonisée et une protection étendue dans 17 pays. Cependant, ce cadre juridique présente des faiblesses, telles que l'ignorance des spécificités nationales et un cadre juridique peu souple. Cela empêche aussi le pays de développer pleinement une expertise nationale en matière de traitement des brevets.
- **OIPI (Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle) :** L'OIPI affiche une volonté de dynamiser la PI, dispose de bons supports de communication et a réussi à augmenter le nombre de demandes de titres. Néanmoins, il souffre d'un manque de ressources financières, d'une faible intégration des outils statistiques et d'une interaction limitée avec l'OAPI et les autres acteurs de la lutte contre la contrefaçon.
- **BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur) :** L'organisation est louée pour sa volonté de promouvoir les droits d'auteur et droits voisins, la présence d'un personnel qualifié et d'une brigade spéciale dédiée à la protection de ces droits. Cependant, elle fait face à des difficultés, notamment une faible interaction avec l'OIPI, des difficultés d'application de certaines lois et le défaut de structuration de l'industrie musicale.
- **Acteurs de l'écosystème :** Le document souligne une volonté politique affirmée et l'existence d'un écosystème de lutte contre la contrefaçon. Cependant, il pointe du doigt le manque de financement, l'absence de politique de PI dans de nombreuses structures publiques et privées, et un laxisme de certaines autorités dans l'application des lois.
- **Universités et centres de R&D :** La recherche universitaire est dynamique, mais la connexion avec le monde de l'entreprise est quasi-inexistante, et le financement est faible. L'intégration de la PI dans les politiques institutionnelles de ces structures reste relativement faible avec une absence de politique ou de stratégie institutionnelle de PI.

Pour résumer, nous avons les enseignements suivant de l'analyse SWOT :

- **Analyse SWOT de l'OAPI**

- *Forces* : Harmonisation régionale, large couverture, lutte contre la contrefaçon
- *Faiblesses* : Procédures lourdes, peu d'adaptée au niveau nationale
- *Opportunités* : Coopérations internationales
- *Menaces* : Faible développement d'expertise nationale

- **Analyse SWOT de l'OIPI**

- *Forces* : Formations, accueil des usagers, communication moderne
- *Faiblesses* : Moyens limités, peu de ressources humaines spécialisées
- *Opportunités* : Évolution technologique, assistance OMPI/OAPI
- *Menaces* : Collaboration parfois limitée ou insuffisante avec les autres structures nationales en charge de la propriété intellectuelle.

- **Analyse SWOT du BURIDA**

- *Forces* : Présence nationale, brigade spéciale, textes mis à jour.
- *Faiblesses* : faible structuration du secteur de l'industrie musical et créative.
- *Opportunités* : Développement culturel, assistance internationale.
- *Menaces* : Refus de paiement des redevances, culture de gratuité pour l'utilisation des œuvres protégées dans le public et par les utilisateurs.

- **Analyse SWOT des structures de soutien et lutte contre la contrefaçon**

- *Forces* : Volonté politique, écosystème existant, implication multisectorielle.
- *Faiblesses* : Coordination insuffisante entre les diverses structures compétentes, insuffisance en moyens matériels, humains et techniques.
- *Opportunités* : Appui des partenaires, sensibilisation croissante
- *Menaces* : Laxisme institutionnel, faible compréhension par le publique

- **Analyse SWOT des universités et centres de recherche**

- *Forces* : Activité de recherche et valorisation en émergence.
- *Faiblesses* : Absence de politique PI, faible valorisation des résultats de la recherche et des inventions
- *Opportunités* : Partenariats internationaux, expertises diversifiées
- *Menaces* : Mauvaise gestion des résultats collaboratifs.

Conclusion de la synthèse de l'audit du système de propriété intellectuelle de Côte d'Ivoire :

L'audit a permis de faire ressortir une évolution positive de la PI en Côte d'Ivoire qui est due en grande partie à l'action de l'OIPI. La législation ivoirienne est conforme aux obligations internationales et offre les moyens de faire respecter les droits de PI. Le document souligne l'importance de renforcer les capacités de l'OIPI et du BURIDA, de créer des pôles de développement technologique et d'améliorer le cadre juridique pour mieux prendre en charge certaines questions. Il a été recommandé également de renforcer l'utilisation de la PI dans les secteurs économiques prioritaires, notamment en mettant en place une cartographie sectorielle, en lançant des programmes de formation ciblés, en appuyant des projets d'IG et en incluant la PI dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

L'audit a révélé un système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire en pleine évolution, mais qui reste encore largement sous-exploité malgré un potentiel indéniable pour le développement économique et la compétitivité. Les forces du système résident dans un cadre juridique globalement solide, harmonisé avec les standards internationaux grâce à l'adhésion à l'OAPI et à d'autres traités, ainsi que dans la volonté affichée des acteurs clés comme l'OIPI, le BURIDA et le CNLC de dynamiser le secteur.

Cependant, les faiblesses et les menaces identifiées soulignent un besoin urgent de réformes et de stratégies ciblées. La principale lacune réside dans l'écart entre la législation et son application concrète, ainsi que dans la faible interaction entre les différentes structures (l'OIPI, le BURIDA, l'OAPI, les structures publiques concernées par certains aspects de la propriété intellectuelle, les universités et les entreprises). La faible disponibilité en ressources humaines,

financières et matérielles, l'insuffisance de formation spécialisée des agents et l'application peu rigoureuse des lois de répression nuisent à l'efficacité globale du système.

Pour que la Côte d'Ivoire puisse tirer pleinement parti de son potentiel, il est impératif de mettre en œuvre les recommandations du document. L'OIPI, en tant qu'acteur pivot, doit non seulement renforcer sa coordination avec l'OAPI pour améliorer la transparence des procédures, mais aussi engager un dialogue plus constructif avec le monde universitaire et les entreprises. La sensibilisation sectorielle, l'intégration de la PI dans les cursus académiques et le soutien aux indications géographiques sont des leviers essentiels pour transformer le potentiel en avantage compétitif réel. En outre, une politique volontariste de suivi et d'évaluation, incluant des audits réguliers, est nécessaire pour mesurer l'impact des mesures prises et garantir une amélioration continue du système de PI au service de l'innovation et du développement local. En somme, la Côte d'Ivoire dispose des bases solides pour faire de la propriété intellectuelle un véritable moteur de croissance, à condition de combler les lacunes institutionnelles et opérationnelles actuelles.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Dans un monde de plus en plus axé sur l'innovation, la connaissance, la créativité et les actifs immatériels, la propriété intellectuelle (PI) s'affirme comme un levier stratégique de développement économique, de compétitivité et d'influence culturelle. Elle permet aux entreprises, aux inventeurs, aux artistes et aux communautés de protéger et valoriser leurs créations, innovations, savoirs et produits distinctifs, tout en renforçant les capacités locales à générer de la richesse durable.

Dans ce contexte global en mutation, de nombreux pays ont adopté des politiques nationales de propriété intellectuelle pour structurer leurs écosystèmes d'innovation, améliorer leur positionnement dans les chaînes de valeur mondiales, stimuler l'entrepreneuriat créatif, et assurer une meilleure reconnaissance de leurs produits sur les marchés internationaux. Ces politiques visent à renforcer les capacités institutionnelles, à moderniser les cadres juridiques, et à sensibiliser les citoyens aux opportunités qu'offre la PI dans divers secteurs.

La Côte d'Ivoire, bien qu'étant un membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), ne dispose pas encore d'un cadre stratégique national cohérent et intégré en matière de PI. L'absence d'une telle politique limite la coordination entre les acteurs, freine la valorisation économique des innovations locales et affaiblit la protection du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels.

Or, la Côte d'Ivoire possède de nombreux atouts et spécificités qui justifient pleinement l'adoption d'une Politique et Stratégie Nationales de Propriété Intellectuelle (PSNPI-CI) :

- ◆ *Un tissu économique dynamique dominé par les PME et les acteurs informels*

Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent une place très importante dans le tissu entrepreneurial ivoirien et jouent un rôle clé dans la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Cependant, la majorité de ces entreprises ne tirent pas parti des outils de propriété intellectuelle, que ce soit pour protéger leurs marques, valoriser leurs innovations ou sécuriser leurs créations. Une politique nationale permettrait de combler ce déficit de sensibilisation, de renforcer les capacités de ces acteurs et d'encourager une meilleure formalisation des entreprises à travers l'usage stratégique de la PI.

- ◆ *Une économie fondée sur des ressources agricoles et naturelles distinctives*

La Côte d'Ivoire est l'un des premiers producteurs mondiaux de cacao, de café, d'anacarde, de banane, d'ananas, de coton et de mangue. Ces produits agricoles sont non seulement des sources majeures de devises, mais également porteurs d'identité territoriale et de savoir-faire traditionnel. Pourtant, très peu sont aujourd'hui protégés par des indications géographiques (IG) ou des marques collectives, alors qu'ils pourraient bénéficier d'une meilleure valorisation sur les marchés internationaux. Le

développement d'un système de PI adapté aux réalités agricoles offrirait de nouvelles perspectives de revenus aux producteurs et favoriserait la transformation locale.

◆ *Une richesse culturelle exceptionnelle encore insuffisamment protégée*

Le pays dispose d'un patrimoine culturel immense – langues, musiques, danses, artisanats, tenues traditionnelles, savoir-faire culinaires – qui continue d'être menacé par l'appropriation non autorisée ou par la marginalisation commerciale. De plus, les industries culturelles et créatives (musique, audiovisuel, arts visuels, édition, etc.) constituent un vivier d'emplois et un réservoir d'innovation, particulièrement chez les jeunes. Le renforcement du cadre de protection des droits d'auteur, des expressions culturelles et des savoirs traditionnels est donc fondamental pour garantir une exploitation équitable et durable de ces ressources immatérielles.

◆ *Un potentiel d'innovation encore sous-exploité*

Malgré des efforts dans la recherche et l'innovation, les liens entre les centres de recherche, les universités et les entreprises restent faibles, et les dépôts de brevets restent très limités. L'absence d'incitations ciblées, de mécanismes de transfert de technologie et de programmes de valorisation scientifique freine l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance. Une stratégie nationale de PI permettrait d'ancrer la recherche dans les dynamiques productives du pays, tout en stimulant l'innovation technologique locale.

◆ *Une volonté politique affirmée de modernisation économique*

Inscrite dans les ambitions du Plan National de Développement (PND), la transformation structurelle de l'économie ivoirienne nécessite un meilleur positionnement dans les chaînes de valeur mondiales et une montée en gamme des produits et services. La propriété intellectuelle est un outil stratégique pour atteindre ces objectifs, en offrant aux acteurs économiques les moyens de se différencier, de sécuriser leurs innovations et d'accéder à des nouveaux marchés.

1.2. Objectifs de la PSNPI-CI

C'est dans ce contexte que la Politique et Stratégie Nationales de Propriété Intellectuelle de la Côte d'Ivoire (PSNPI-CI) se propose de :

- ◆ *Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la PI pour le rendre plus efficace et mieux adapté aux besoins du pays ;*
- ◆ *Accroître la sensibilisation et l'utilisation de la PI par les entreprises, les universités et les centres de recherche ;*
- ◆ *Exploiter pleinement le potentiel de la PI pour soutenir l'innovation, valoriser les savoirs traditionnels et promouvoir les produits du terroir ;*

- ◆ *Favoriser une meilleure intégration de la PI dans les stratégies de développement économique et technologique du pays.*

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE

2.1. Analyse des forces et faiblesses du cadre juridique et institutionnel applicable en Côte d'Ivoire en matière de PI

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une institution régionale à laquelle la Côte d'Ivoire est membre, et qui joue un rôle central dans la gestion des droits de propriété industrielle au niveau régional. L'OAPI est régie par l'Accord de Bangui, qui uniformise la législation en matière de propriété intellectuelle entre les 17 États membres, dont la Côte d'Ivoire.

FORCES

- ◆ **Législation harmonisée** : L'OAPI offre un cadre juridique unique et uniforme en matière de propriété industrielle, applicable dans tous les États membres, ce qui simplifie les procédures de dépôt et de protection des titres de propriété intellectuelle dans plusieurs pays simultanément ;
- ◆ **Large champ de protection** : Un titre de propriété industrielle délivré par l'OAPI est automatiquement valable dans les 17 États membres, offrant une protection étendue à travers une grande partie de l'Afrique de l'Ouest et Centrale ;
- ◆ **Coopération internationale** : L'OAPI bénéficie de partenariats avec diverses organisations internationales, telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les offices régionaux comme l'Office régional africain de la propriété industrielle (ARIPO), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, l'office européen des brevets et les offices de plusieurs pays, ce qui permet l'accès à des ressources techniques et à des programmes de renforcement des capacités.

FAIBLESSES

- ◆ ***Ignorance des spécificités nationales*** : La législation commune de l'OAPI ne prend pas toujours en compte les particularités locales de chaque État membre, ce qui peut limiter l'efficacité des protections accordées ;
- ◆ ***Procédures administratives lourdes*** : Le centralisme de l'OAPI, avec la gestion des dépôts centralisée au siège de l'organisation, peut entraîner des retards dans les délais et des complexités administratives affectant l'efficacité du processus de délivrance des titres ;
- ◆ ***Faible développement de l'expertise nationale*** : En raison de la centralisation des processus au niveau de l'OAPI, les États membres, y compris la Côte d'Ivoire avec une faible représentation au niveau de l'OAPI, développent moins leur expertise locale en matière de gestion des droits de propriété industrielle et de traitement des demandes de titres.

TABLEAU X : Comparaison système OAPI / Autres systèmes de PI

Office	Portée	Spécificité	Avantages	Inconvénients
OAPI	Afrique de l'Ouest, centrale, océan Indien – 17 États membres francophones. Unicité de la protection via l'Accord de Bangui.	Une demande unique valable dans les 17 pays. Pas de systèmes nationaux parallèles : le titre OAPI s'applique partout. Système centralisé et harmonisé en français/anglais.	Simplification administrative, coûts réduits pour large région, stabilité juridique, accès centralisé. Attractif pour investisseurs francophones.	Moins de souplesse (pas d'option pour un seul pays), moins de ressources techniques pour examiner les dossiers complexes, certaines différences d'application locale.
ARIPO (Afrique anglophone)	Afrique anglophone – 22 États membres. Régional mais protection n'est effective que dans les pays désignés dans la demande.	Système régional pour brevets, modèles, designs, marques (Protocoles de Harare et Banjul). Les offices nationaux continuent d'exister.	Mutualisation des moyens, option de sélectionner les pays, procédures harmonisées, avantages pour multinationales anglophones.	Reconnaissance pas automatique dans tous les États membres : choix à l'enregistrement. Variation dans l'application locale, certains pays moins rôdés à la PI.

TABLEAU X (suite)

Office	Portée	Spécificité	Avantages	Inconvénients
EUIPO (Union européenne)	Union européenne (27 États membres). Protection uniforme dans tous les membres (marques et dessins/modèles).	Couvre principalement marques de l'UE et dessins/modèles communautaires. Complète les droits nationaux. Harmonisation poussée, procédures multilingues.	Procédure unique, coûts réduits pour protection dans l'UE entière, grande visibilité internationale, outils numériques avancés.	S'applique uniquement à marques/dessins/modèles. Impossible de limiter la protection à certains pays de l'UE. Besoin de procédure nationale pour autres droits PI.
USPTO (États-Unis)	États-Unis d'Amérique. Protection valable sur l'ensemble du territoire américain.	Système complet couvrant brevets, marques, dessins industriels, etc. Cadre légal sophistiqué et évolutif.	Procédures bien établies, reconnaissance internationale, forte expérience en PI, nombreuses ressources pour les déposants.	Coûts élevés, procédures parfois longues et complexes, protection limitée au territoire américain.

L'OAPI constitue un atout, mais son efficacité dépend de la capacité de chaque pays membre à renforcer ses relais nationaux (en l'occurrence l'OAPI) et à adapter la propriété intellectuelle aux enjeux économiques nationaux.

2.2. Analyse des Forces et Faiblesses de l'OIPI

L'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI) est l'organisme national en charge de la gestion de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire. Il assure la fonction de Structure Nationale de Liaison pour faciliter les opérations de propriété industrielle des Ivoiriens auprès de l'OAPI. Bien qu'il fonctionne en coordination avec l'OAPI, l'OIPI joue un rôle crucial au niveau national.

FORCES

- ◆ **Promotion active de la Propriété Intellectuelle** : L'OIPI mène régulièrement des campagnes de sensibilisation et de promotion de la propriété intellectuelle, notamment à travers des partenariats avec des universités, des centres de recherche, et des entreprises ;
- ◆ **Accroissement des dépôts de titres** : Au cours de la dernière décennie, l'OIPI a observé une augmentation substantielle du nombre de demandes de titres de propriété industrielle, signe d'une dynamique positive dans l'activité inventive et créative du pays ;
- ◆ **Assistance aux déposants** : L'OIPI offre un accompagnement technique aux déposants, les aidant à préparer et soumettre leurs demandes, ce qui est essentiel dans un contexte où l'expertise en matière de propriété industrielle n'est pas encore généralisée ;
- ◆ **Appui technique** : L'OIPI bénéficie de la part de OAPI d'une assistance technique, financière et juridique pour la promotion de la propriété industrielle.

FAIBLESSES

- ◆ **Insuffisance de ressources financières** : L'OIPI fait face à des contraintes budgétaires qui limitent sa capacité à mener pleinement ses missions, notamment en termes de promotion de la propriété intellectuelle et de protection des droits de propriété industrielle ;
- ◆ **Manque de spécialisation** : Le personnel technique de l'OIPI, bien qu'engagé, manque parfois de la spécialisation nécessaire pour traiter les demandes complexes de PI, ce qui peut affecter la qualité du service rendu ;
- ◆ **Faible intégration des outils statistiques** : L'absence d'une intégration systématique des outils statistiques rend difficile le suivi précis et l'évaluation des performances du système de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire ;
- ◆ **Faible adaptation aux spécificités nationales** : L'approche régionale limite l'adaptation du droit aux besoins particuliers de la Côte d'Ivoire ;

- ♦ **Lenteur administrative** : Les procédures de traitement des demandes à l'OAPI sont parfois longues, décourageant souvent les utilisateurs du système ;
- ♦ **Coordination limitée avec l'OAPI** : Les interactions entre l'OAPI et l'OAPI ne sont pas toujours optimales, ce qui peut entraîner des inefficacités dans le suivi et le traitement des demandes de titres.

2.3. Analyse des Forces et Faiblesses du BURIDA

Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) est l'organisme chargé de la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins en Côte d'Ivoire. Il joue un rôle essentiel dans la gestion, la promotion et la défense des intérêts de ses associés en matière d'œuvre de l'esprit et aux droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes.

FORCES

- ♦ **Cadre juridique solide** : Le BURIDA opère dans le cadre d'une législation nationale qui a été renforcée au fil des ans pour mieux protéger les droits d'auteur et les droits voisins en Côte d'Ivoire ;
- ♦ **Rôle central dans la gestion des droits** : Le BURIDA est l'organisme de référence pour la gestion et la perception des droits d'auteur, ce qui lui confère une position clé dans le système de la propriété littéraire et artistique en Côte d'Ivoire ;
- ♦ **Engagement dans la lutte contre la contrefaçon** : Le BURIDA travaille en étroite collaboration avec les autorités pour lutter contre la piraterie et la contrefaçon, contribuant ainsi à la protection des droits des créateurs.

FAIBLESSES

- ♦ **Insuffisance des mécanismes de perception** : Le BURIDA rencontre des difficultés dans la collecte effective des droits d'auteur, en particulier en ce qui concerne la piraterie numérique et les nouveaux modes de diffusion des œuvres ;
- ♦ **Manque de visibilité et de transparence** : La gestion des fonds et la redistribution des revenus aux créateurs manquent parfois de transparence, ce qui peut affecter la confiance des auteurs dans l'organisation ;
- ♦ **Capacités limitées de sensibilisation** : Le BURIDA n'a pas toujours les ressources nécessaires pour mener des campagnes de sensibilisation à grande échelle sur l'importance du respect des droits d'auteur, notamment dans les zones rurales.

2.4. Autres Principaux Organes de Mise en Œuvre

2.4.1. Structures de Soutien à la Recherche, l'Innovation et Technologies Industrielles

Ces structures jouent un rôle crucial dans la promotion de l'innovation et de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire. Elles comprennent des institutions publiques comme le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le ministère de l'Industrie, ainsi que des centres de recherche et des universités.

FORCES

- ◆ **Réseau étendu d'institutions académiques et de recherche** : La Côte d'Ivoire possède un réseau solide d'universités et de centres de recherche qui sont actifs dans les domaines de la recherche appliquée et de l'innovation ;
- ◆ **Soutien gouvernemental** : Le gouvernement ivoirien, à travers ses ministères et agences, soutient activement les initiatives visant à promouvoir l'innovation et la R&D, en particulier dans les secteurs stratégiques comme l'agriculture, les TIC et l'énergie ;
- ◆ **Programmes de financement dédiés** : Des fonds spécifiques, comme le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI), ont été mis en place pour financer des projets de recherche innovants et encourager la protection des résultats de recherche par des titres de propriété intellectuelle.

FAIBLESSES

- ◆ **Manque de coordination interinstitutionnelle** : Bien que plusieurs structures soient impliquées dans la recherche et l'innovation, il existe souvent un manque de coordination entre elles, ce qui limite l'efficacité globale du système ;
- ◆ **Faible utilisation du système de la PI pour la valorisation des résultats de recherche** : Les innovations issues des institutions académiques et de recherche ;
- ◆ **Faible capacité de commercialisation** : Les innovations issues des institutions académiques et de recherche ont du mal à être commercialisées en raison d'un manque de partenariats avec le secteur privé et d'une faible valorisation des brevets et des autres titres de propriété industrielle ;
- ◆ **Insuffisance de l'infrastructure de recherche** : Malgré les efforts pour promouvoir la R&D, les infrastructures de recherche en Côte d'Ivoire restent sous-exploitées et parfois sous-développées, ce qui limite la capacité du pays à innover à grande échelle.

2.4.2. Structures de Promotion et d'Appui aux Entreprises

Ces structures comprennent des entités telles que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et diverses associations professionnelles.

FORCES

- ◆ **Réseau d'entreprises dynamique** : La Côte d'Ivoire dispose d'un secteur privé actif, avec des PME qui jouent un rôle clé dans l'économie. Ces structures sont bien indiquées pour promouvoir l'utilisation de la PI parmi les entreprises ;
- ◆ **Initiatives de soutien aux entreprises** : Des initiatives telles que les Journées des Marques Ivoiriennes Innovantes (JM2I devenues JIP2I) visent à encourager les entreprises à protéger leurs innovations à travers des marques, brevets et dessins et modèles industriels ;
- ◆ **Partenariats publics-privés** : Les collaborations entre le gouvernement et le secteur privé pour soutenir l'innovation et la protection de la propriété industrielle sont en augmentation, ce qui favorise un environnement propice à l'utilisation de la propriété intellectuelle.

FAIBLESSES

- ◆ **Sensibilisation limitée à la propriété industrielle** : De nombreuses PME ne sont pas pleinement conscientes de l'importance de la propriété industrielle pour protéger et valoriser leurs innovations, ce qui entraîne un faible taux de dépôt de titres ;
- ◆ **Accès limité aux services de propriété intellectuelle** : Les services de soutien, tels que les conseils juridiques et les services de dépôt, ne sont pas toujours facilement accessibles, en particulier pour les petites entreprises situées en dehors des grands centres urbains ;
- ◆ **Ressources financières limitées** : Les entreprises, en particulier les PME, ont souvent des ressources financières limitées pour investir dans la protection de leurs droits de propriété industrielle, ce qui peut les décourager de déposer des titres.

2.4.3. - Structures Chargées du Conseil, de la Protection et de la Lutte contre la Contrefaçon

Ces structures incluent des entités comme le Comité National de Lutte Contre la Contrefaçon (CNLC), la Brigade de lutte contre la fraude et la piraterie des œuvres culturelles, et des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle.

FORCES

- ◆ **Engagement dans la lutte contre la contrefaçon** : Le CNLC et d'autres organismes sont activement engagés dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, ce qui est essentiel pour protéger les droits de PI en Côte d'Ivoire ;
- ◆ **Présence de cabinets spécialisés** : La présence de cabinets d'avocats et de mandataires spécialisés en propriété intellectuelle qui assistent les entreprises dans la protection de leurs droits est un atout pour le pays ;
- ◆ **Actions de sensibilisation** : Des efforts sont faits pour sensibiliser le public et les entreprises aux dangers de la contrefaçon et à l'importance de protéger les droits de propriété industrielle

FAIBLESSES

- ◆ **Faible application des lois** : Bien que la législation sur la contrefaçon soit en place, son application reste faible en raison de ressources limitées et d'une coordination insuffisante entre les différents acteurs ;
- ◆ **Manque de formation** : Il existe un besoin de formation plus poussée pour les agents des forces de l'ordre et les juges en matière de propriété intellectuelle pour renforcer la lutte contre la contrefaçon et les autres atteintes aux DPI ;
- ◆ **Insuffisance des ressources** : Le CNLC et d'autres structures de lutte contre la contrefaçon manquent souvent des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener des actions efficaces à grande échelle.

2.4.4. - Structures de Gestion des Savoirs Traditionnels et des Expressions Culturelles

L'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) et d'autres institutions similaires jouent un rôle crucial dans la protection et la valorisation des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles de la Côte d'Ivoire.

FORCES

- ◆ **Richesse du patrimoine culturel** : La Côte d'Ivoire possède un patrimoine culturel riche et diversifié, qui est reconnu au niveau international et qui peut être valorisé à travers la propriété intellectuelle ;
- ◆ **Initiatives de labellisation** : Des efforts sont en cours pour protéger les produits du terroir et les savoirs traditionnels par des indications géographiques et des marques collectives, ce qui contribue à la préservation et à la promotion de la culture ivoirienne ;
- ◆ **Sensibilisation accrue** : Il y a une prise de conscience croissante de l'importance de protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ce qui est essentiel pour la préservation du patrimoine national.

FAIBLESSES

- ◆ **Cadre juridique insuffisant** : Le cadre juridique pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles reste insuffisamment développé, ce qui rend difficile la protection de ces actifs immatériels.
- ◆ **Manque de ressources pour la mise en œuvre** : Les structures chargées de la gestion du patrimoine culturel manquent souvent des ressources nécessaires pour identifier, protéger et promouvoir efficacement les savoirs traditionnels.
- ◆ **Peu de valorisation économique** : Bien que le patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire soit riche, il n'est pas suffisamment valorisé sur le plan économique, ce qui limite son potentiel de contribution au développement national.

3. DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3.1 Analyse des Statistiques et Tendances

L'analyse des statistiques et des tendances liées à la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire permet de mieux comprendre l'évolution du système de PI dans le pays, ainsi que les dynamiques sous-jacentes qui influencent son développement.

3.1.1. Évolution des Demandes de Brevets

Tendances Générales

Croissance modeste : Au cours des deux dernières décennies, le nombre de demandes de brevets en Côte d'Ivoire a connu une croissance bien que modeste. La moyenne annuelle des demandes de brevets reste relativement faible par rapport aux autres formes de propriété intellectuelle, avec environ 19 demandes par an sur la période de 2003 à 2023.

Dynamisme récent : La dernière décennie (2014-2023) a montré une légère augmentation par rapport à la décennie précédente, avec une moyenne annuelle passant de 13 à 25 demandes. Cela reflète une amélioration dans l'activité inventive, bien que cette dynamique soit encore loin du potentiel que pourrait atteindre le pays.

Points à Noter

Faible exploitation commerciale : Seul 1% des brevets ivoiriens fait l'objet d'une exploitation commerciale. Ceci démontre le défi majeur dans la transformation des inventions en produits ou services commercialisables en Côte d'Ivoire.

3.1.2. Évolution des Demandes de Marques

Tendances Générales

Croissance soutenue : Les demandes de marques ont fortement augmenté. Pour la période 2003 à 2023, on compte un total de 7 673 demandes, ce qui représente une multiplication par 15 des dépôts sur cette période. En 2023, 706 demandes ont été enregistrées contre 44 en 2003.

Impact des crises économiques : La forte croissance des demandes de marques durant la dernière décennie pourrait être attribuée à une reprise économique post-crise marquée par une revitalisation des activités industrielles et commerciales dans le pays.

Points à Noter

Préférence pour les marques : La tendance montre que les entreprises ivoiriennes préfèrent protéger leurs marques, ce qui peut être un indicateur d'une plus grande conscience de la valeur des marques pour le positionnement sur le marché.

3.1.3. Évolution des Demandes de Dessins et Modèles Industriels (DMI)

Tendances Générales:

Volatilité des dépôts : Les demandes de DMI ont connu une croissance irrégulière. Entre 2003 et 2016, le nombre de dépôts a augmenté avec un taux moyen de croissance annuel de 18%, atteignant un pic en 2016. Cependant, depuis lors, une baisse marquée des demandes a été observée malgré une légère reprise au cours des deux dernières années.

Baisse significative : Cette baisse pourrait être liée à des facteurs économiques ou à un manque

Points à Noter

Recul à analyser : Il est essentiel d'analyser les causes du recul des demandes de DMI pour élaborer des stratégies de relance adaptées, comme l'amélioration de la sensibilisation ou l'offre de services de conseil spécifiques. Il serait utile d'étudier les difficultés et les contraintes auxquelles font face les deux secteurs principaux qui déposent des DMI à savoir les entreprises opérant dans le plastique et celles opérant dans le textile. Il ne serait pas superflu de s'intéresser aussi à voir si la désaffection ne vient pas de la difficulté pour les titulaires de DMI de faire respecter leurs droits

3.1.4. Évolution des Demandes de Noms Commerciaux

Tendances Générales

Fluctuations importantes : Les demandes de protection des noms commerciaux ont connu des fluctuations significatives. Après une augmentation spectaculaire entre 2007 et 2008 (612%), les demandes ont chuté de manière drastique en 2009 avant de se stabiliser à un niveau modéré dans les années suivantes.

Impact réglementaire : Cette chute peut être attribuée à des changements dans l'application du décret rendant obligatoire la protection des noms commerciaux, illustrant l'impact direct des politiques publiques sur les comportements des entreprises.

Points à Noter

Importance de la stabilité légale : La tendance met en lumière l'importance de la stabilité et de la clarté des règlements pour encourager les entreprises à protéger leurs noms commerciaux.

3.1.5. Activité Inventive et Créative

Analyse Globale

Croissance soutenue mais insuffisante : Bien que les demandes de titres de PI aient augmenté dans plusieurs catégories, le taux global reste faible par rapport aux capacités potentielles de la Côte d'Ivoire. Le dynamisme des secteurs créatifs et innovants n'est pas encore pleinement exploité notamment dans le domaine des brevets.

Priorité aux marques : Les entreprises ivoiriennes montrent une préférence claire pour la protection des marques plutôt que des brevets ou des dessins et modèles industriels, ce qui reflète peut-être une stratégie axée sur le marketing et la commercialisation plutôt que sur l'innovation technologique.

Points à Noter

Potentiel inexploité : Les infrastructures de recherche et d'innovation, bien que présentes, ne sont pas encore pleinement mobilisées pour générer un volume plus élevé de titres de PI. Il est crucial de renforcer les capacités en matière de R&D et d'encourager la commercialisation des inventions pour dynamiser le système de PI.

Synthèse des Tendances

L'analyse des statistiques et des tendances montre une progression encourageante dans certaines catégories de la PI, comme les marques, mais révèle également des faiblesses importantes, en particulier dans le domaine des brevets et des DMI. La faible exploitation commerciale des brevets et les fluctuations dans la protection des noms commerciaux et des DMI sont des signes que le système de PI en Côte d'Ivoire n'est pas encore pleinement optimisé pour soutenir l'innovation et la compétitivité économique.

De l'analyse des tendances, on peut relever que les secteurs les plus actifs sont les cosmétiques, l'agroalimentaire, l'éducation et les produits pharmaceutiques, principalement à travers le dépôt de marques. L'utilisation des brevets, des dessins et modèles industriels, ainsi que des indications géographiques demeure très faible, alors que le potentiel est important, notamment en agriculture, artisanat, numérique et R&D.

3.1.6. Renforcement de l'Activité Inventive et Commercialisation des Brevets

Constats

Le nombre de demandes de brevets reste faible par rapport au potentiel du pays. La majorité des brevets accordés ne sont pas exploités commercialement.

Améliorations nécessaires

Incitations pour la R&D : Mettre en place des incitations fiscales et financières pour encourager la recherche et le développement (R&D) dans les entreprises et les Établissements Publics Administratifs à caractère Scientifique et Technologique (EPAST)

Programmes de transfert de technologie : Renforcer les mécanismes de transfert de technologie entre les centres de recherche et les entreprises, notamment en facilitant la commercialisation des brevets et des autres innovations.

Formation et sensibilisation : Développer des programmes de formation à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs sur l'importance de protéger et de valoriser les inventions avec un focus sur les processus de dépôt et d'exploitation des brevets.

3.1.7. Promotion de la Protection des Dessins et Modèles Industriels (DMI)

Constats

Une baisse marquée des demandes de protection des DMI a été observée, ce qui pourrait indiquer un manque de sensibilisation ou de valorisation de ces titres. De même, il ne serait pas superflu d'enquêter sur les difficultés ou le désintérêt de certains secteurs à avoir des DMI et voir si le respect de leurs droits n'est pas pleinement obtenu malgré les titres dont elles disposent.

Améliorations nécessaires

Sensibilisation accrue : Organiser des campagnes de sensibilisation ciblant les industries créatives (mode, design, artisanat, textile) pour les informer sur les avantages de la protection des DMI.

Facilitation des dépôts : Proposer à l'OAPI de mettre en place des procédures simplifiées de dépôt des DMI et offrir des services d'accompagnement aux créateurs en particulier aux petites entreprises et aux artisans.

Valorisation économique : Mettre en place des programmes de soutien pour aider les entreprises à exploiter commercialement leurs DMI, par exemple à travers des expositions, des foires commerciales ou des plateformes de vente en ligne.

Facilitation du respect et de la sanction des atteintes : Avoir des titres et faire face à des multiples obstacles pour faire respecter ses droits et obtenir réparation en cas d'atteintes n'incitent pas les acteurs à rechercher des titres qui ne sont que décoratifs. Il serait utile que l'OAPI et les autres organes concernés approchent les entreprises pour recueillir les raisons profondes de leur désintérêt pour l'acquisition de titres de DMI.

3.1.8. Stabilité et Clarté des Règlements sur les Noms Commerciaux

Constats

Les fluctuations dans les demandes de protection des noms commerciaux montrent que les entreprises réagissent directement aux changements réglementaires mais que l'application des règles manque de stabilité.

Améliorations nécessaires

Renforcement du cadre réglementaire : Clarifier et stabiliser le cadre réglementaire concernant la protection des noms commerciaux pour assurer une application uniforme et prévisible.

Communication efficace : Améliorer la communication et la diffusion de l'information sur les obligations légales liées à la protection des noms commerciaux auprès des entreprises en particulier des PME

Accompagnement juridique : Offrir des services de conseil juridique accessibles pour aider les entreprises à se conformer aux exigences en matière de noms commerciaux.

3.1.9. Développement de l'Infrastructure et de la Coordination en Recherche et Innovation

Constats

Les infrastructures de recherche sont sous-utilisées. En outre, il existe un manque de coordination entre les différentes institutions impliquées dans l'innovation.

Améliorations nécessaires

Renforcement des infrastructures de recherche : Investir dans les infrastructures de recherche et développement (R&D), y compris les laboratoires, les centres de recherche, et les équipements technologiques avancés.

Coordination interinstitutionnelle : Établir des mécanismes de coordination plus efficaces entre les ministères, les universités et les centres de recherche pour maximiser l'impact des efforts de R&D.

Partenariats public-privé : Encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour cofinancer des projets de recherche et d'innovation et pour assurer la transition des innovations du laboratoire au marché.

3.1.10. Amélioration de la Sensibilisation et de l'Accès aux Services de PI pour les PME

Constats

Les PME, qui constituent une grande partie de l'économie ivoirienne, ne semblent pas pleinement conscientes des avantages de la PI et n'ont pas toujours accès aux services nécessaires pour protéger leurs innovations.

Améliorations nécessaires

Campagnes de sensibilisation ciblées : Mettre en place des programmes de sensibilisation spécifiquement destinés aux PME pour leur montrer comment la PI peut renforcer leur compétitivité.

Services d'accompagnement : Offrir des services d'accompagnement adaptés aux besoins des PME, y compris des conseils personnalisés, des services de dépôt simplifiés et des aides financières pour couvrir les coûts de dépôt.

Plateformes numériques : Développer des plateformes numériques pour faciliter l'accès aux services de PI, y compris des outils de dépôt.

3.1.11. Renforcement des Efforts de Lutte contre la Contrefaçon

Constats

La contrefaçon reste un problème majeur en Côte d'Ivoire, limitant l'efficacité du système de PI et nuisant à la compétitivité des entreprises locales.

Améliorations nécessaires

Application stricte des lois : Renforcer les capacités des forces de l'ordre et des autorités judiciaires pour appliquer de manière plus stricte les lois contre la contrefaçon.

Coopération internationale : Renforcer la coopération avec d'autres pays et organisations internationales pour lutter contre la contrefaçon, notamment par le partage d'informations et les actions coordonnées.

Sensibilisation du public : Mener des campagnes de sensibilisation pour informer le public des dangers de la contrefaçon et de l'importance de respecter les droits de PI.

3.1.12. Valorisation des Savoirs Traditionnels et Expressions Culturelles Traditionnelles

Constats

Le riche patrimoine culturel de la Côte d'Ivoire n'est pas suffisamment protégé, ni valorisé économiquement.

Améliorations nécessaires

Cadre juridique renforcé : Développer un cadre juridique spécifique pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, en tenant compte des spécificités locales.

Programmes de labellisation : Encourager la labellisation des produits du terroir et des savoirs traditionnels par des indications géographiques (IG) et des marques collectives. La certification des produits du terroir et de l'artisanat est aussi une action à prioriser car elle permet l'ouverture de certains marchés et augmente la confiance du public dans les produits.

Promotion internationale : Promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ivoiriens sur les marchés internationaux en collaborant avec des organisations comme l'OMPI, l'UNESCO et en participant à des salons et expositions culturelles.

3.2. Défis du Système de Propriété Intellectuelle

3.2.1. Défis Institutionnels

3.2.1.1. Coordination interinstitutionnelle

Problème

La faible connaissance par le public et les institutions publiques des missions dévolues à l'OIPI et au BURIDA, la faible clarification des attributions entre les différentes institutions impliquées dans la gestion de la propriété intellectuelle telles que l'OIPI, les ministères concernés, limitent l'efficacité du système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire

Impacts

Cette faiblesse de la coordination entraîne des inefficacités administratives, des redondances et une application incohérente des politiques de PI.

3.2.1.2. Ressources financières limitées

Problème

Les institutions chargées de la PI, notamment l'OIPI et le BURIDA, disposent de ressources humaines, financières et matérielles limitées ; ce qui impacte leurs capacités à mener à bien leurs missions.

Impacts

L'insuffisance des ressources limite leur capacité à promouvoir la propriété intellectuelle, à former du personnel spécialisé et à se doter d'infrastructures nécessaires pour soutenir la R&D et l'innovation.

3.2.1.3. Faible interaction avec le secteur privé

Problème

Le secteur privé, en particulier les PME, n'est pas suffisamment impliqué dans le système de propriété intellectuelle ; et les partenariats public-privé sont sous-développés.

Impacts

Cette implication insuffisante réduit l'efficacité des initiatives de promotion de la propriété intellectuelle et limite l'enregistrement des titres de propriété industrielle par les entreprises.

3.2.2. Défis Juridiques

3.2.2.1. Cadre législatif rigide et insuffisant

Problème

Le cadre juridique en matière de PI en Côte d'Ivoire, bien qu'étant celle de l'OAPI principalement en matière de propriété industrielle, reste rigide et ne prend pas suffisamment en compte les spécificités nationales, notamment en ce qui concerne la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'éloignement et la réactivité lente de l'OAPI ne sont pas de nature à rassurer les usagers pour adopter et utiliser le système de la propriété industrielle et les encourager à acquérir des DPI.

Impacts

La non prise en compte des spécificités nationales et l'éloignement de l'OAPI rendent le système juridique de la PI peu flexible pour répondre aux besoins locaux et freinent l'innovation dans des secteurs clés comme l'agriculture et les industries créatives. En outre, les insuffisances constatées au niveau de l'OAPI limitent l'impact des efforts de sensibilisation et de promotion de l'OAPI auprès des usagers.

3.2.2.2. Application des lois sur la contrefaçon

Problème

L'application des lois contre la contrefaçon est faible en raison de ressources limitées, d'une formation insuffisante des forces de l'ordre et d'une coordination insuffisante entre les autorités. A cela, s'ajoute le fait que certaines juridictions ne perçoivent pas très bien la gravité des effets de la contrefaçon sur l'économie nationale.

Impacts

La faiblesse de l'application de la loi et les sanctions peu sévères contre les auteurs de contrefaçon facilitent la prolifération de la contrefaçon et l'abstention des

investisseurs étrangers ; ce qui nuit à la compétitivité des entreprises locales, au développement économique et érode la confiance des titulaires de DPI dans le système de propriété intellectuelle.

3.2.2.3. Complexité des procédures de dépôt

Problème

Les procédures de dépôt de titres de propriété industrielle, notamment pour les brevets et les marques, sont perçues comme complexes et coûteuses par les utilisateurs, en particulier les PME. Les interactions entre l'OAPI et les déposants ne sont pas fluides et rapides. Les réponses aux demandes de l'OAPI sont lentes et l'envoi de correspondances aux déposants prend énormément de temps. On peut aussi déplorer la lenteur de l'OAPI à faire parvenir aux déposants les certificats des titres enregistrés

Impacts

Ces procédures complexes, longues et coûteuses découragent les dépôts de titres de propriété industrielle, limitant ainsi la protection des innovations et la compétitivité des entreprises ivoiriennes.

3.3. Défis Techniques

3.3.1. Infrastructures de R&D sous-développées

Problème

Les infrastructures de recherche et de développement (R&D) en Côte d'Ivoire sont insuffisamment développées, avec des laboratoires sous équipés et un accès limité aux technologies de pointe.

Impacts

Les infrastructures peu développées freinent l'innovation, réduisent le nombre de demandes de brevets et autres titres de PI et limitent la capacité du pays à développer des technologies compétitives.

3.3.2. Manque de spécialisation technique

Problème

Le personnel technique au sein des institutions de propriété industrielle manque souvent de spécialisation en matière de propriété industrielle, ce qui limite leur capacité à accompagner efficacement les déposants.

Impacts

Cela peut entraîner des erreurs ou des retards dans le traitement des demandes de titres de propriété industrielle, et diminuer la qualité des services offerts aux innovateurs.

3.3.3. Insuffisance des outils de suivi et d'évaluation

Problème

Les outils statistiques et de gestion de l'information ne sont pas intégrés de manière systématique, rendant difficile le suivi des performances du système de propriété intellectuelle et l'évaluation de l'impact des politiques mises en place.

Impacts

De ce fait, la capacité des décideurs à ajuster les politiques de propriété intellectuelle en fonction des besoins réels et des tendances émergentes est limitée. Ils n'ont pas une information en temps réel de la situation.

3.4. Défis Sociétaux

3.4.1. Sensibilisation limitée à l'importance de la propriété intellectuelle

Problème

Une grande partie de la population, y compris les entrepreneurs, les créateurs, et les agriculteurs, n'est pas suffisamment sensibilisée à l'importance de la PI pour protéger et valoriser leurs innovations et créations.

Impacts

Cette sensibilisation incomplète de toutes les franges de la population conduit à un faible taux de dépôt de titres de propriété industrielle, à une sous-exploitation des actifs immatériels, et à une vulnérabilité accrue face à la contrefaçon.

3.4.2. Valorisation insuffisante des savoirs traditionnels

Problème

Les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles représentent une richesse importante pour la Côte d'Ivoire mais ils ne sont pas suffisamment protégés ni valorisés sur le plan économique.

Impacts

Ce manque de protection et de valorisation empêche les communautés locales de bénéficier des revenus générés à travers leurs savoirs et leurs expressions culturelles traditionnelles et limite la promotion internationale du patrimoine culturel ivoirien.

3.4.3. Accès inégal aux services de propriété intellectuelle

Problème

L'accès aux services de propriété intellectuelle est inégalement réparti, avec un fossé important entre les zones urbaines et rurales, et entre les grandes entreprises et les PME.

Impacts

L'accès inégal aux services de PI crée une disparité dans l'utilisation de la propriété intellectuelle, favorisant les grandes entreprises au détriment des PME et des acteurs ruraux, et limitant ainsi l'inclusivité du système de propriété intellectuelle

4. PROPOSITIONS DE RÉFORMES ET STRATÉGIES

4.1. Réformes Juridiques

4.1.1. Renforcement du Statut de l'OIPI

Objectif

La modernisation du statut juridique de l'OIPI pourrait permettre de renforcer son autonomie pour une efficacité opérationnelle de gestion, moderniser ses missions en l'adaptant au contexte international, garantir l'indépendance et l'impartialité des décisions et renforcer le rôle de conseil et de service public tout en restant sous le contrôle de l'État de Côte d'Ivoire avec le respect des engagements internationaux.

Propositions

Transformer l'OIPI en Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en renforçant son autonomie financière, managériale et opérationnelle.

Inscrire dans la loi une mission élargie de l'Office en matière de stratégie nationale de propriété intellectuelle. Il s'agira de donner à l'Office, un rôle stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de PI

4.1.2. Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle

Objectif

La modernisation du cadre législatif de la PI passe par l'adaptation des lois et règlements existants pour les rendre plus flexibles, inclusifs et adaptés aux besoins spécifiques de la Côte d'Ivoire, tout en respectant les engagements internationaux.

Propositions

Prise en compte des spécificités nationales : Travailler avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour intégrer les spécificités nationales et apporter son appui dans la mise en œuvre des lois types relatives à la protection des savoirs traditionnels, aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétique et des expressions culturelles traditionnelles. Sur le plan national, il faudra assurer une protection plus efficace des savoirs traditionnels en prenant en compte les développements intervenus au niveau international relativement à la protection des savoirs traditionnels associés à des ressources génétiques. La Côte d'Ivoire pourrait proposer des réaménagements des procédures à l'OAPI en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels pour simplifier les procédures de dépôt, réduire les coûts associés, et améliorer l'accessibilité pour les PME et les créateurs indépendants.

Législation sur la protection des savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : Élaborer une loi spécifique pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles ivoiriens, incluant des mécanismes de protection sui generis et des dispositions pour les communautés locales afin de les aider à bénéficier économiquement de leur patrimoine.

4.1.3. Renforcement des Lois Contre la Contrefaçon et le Piratage

Objectif

Améliorer l'application des lois existantes pour lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage qui nuisent à l'économie nationale et à la réputation des produits ivoiriens.

Propositions

Renforcement des sanctions : Renforcer les sanctions pénales et civiles pour les infractions liées à la contrefaçon et au piratage afin de dissuader les contrevenants.

Mise en place de tribunaux spécialisés : Créer des chambres spéciales au sein des tribunaux ivoiriens pour traiter les affaires de propriété intellectuelle, avec des juges formés spécifiquement sur ces questions.

Renforcement des capacités des forces de l'ordre : Organiser des formations continues pour les forces de l'ordre (police, douanes, etc.) pour améliorer leurs compétences en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage.

4.2. Simplification des Procédures de Dépôt et d'Enregistrement des Titres de Propriété Industrielle

Objectif

Rendre les procédures de dépôt et d'enregistrement des titres de propriété industrielle plus accessibles et moins coûteuses, en particulier pour les PME, les artisans, et les créateurs individuels.

Propositions

Intégration de Intelligence Artificielle (IA) : Développer une automatisation intelligente et d'aide à la décision dans la procédure de dépôt de demande et d'enregistrement des titres de PI.

Réduction des coûts de dépôt : Introduire une grille tarifaire dégressive pour les petites entreprises et les personnes physiques, ainsi que des subventions ou des exonérations pour les premiers dépôts.

4.3. Soutenir la reconnaissance et la régulation de toutes autres formes de connaissances et des savoirs -faire

Objectif

Soutenir et encourager les autres structures chargées s'assurer la régulation ou la délivrance de certificat de conformité dans des domaines autres que le système classique de la PI. Cela vise à étendre la protection au-delà des formes classiques de PI pour mieux valoriser, encadrer et préserver les savoirs traditionnels, les innovations et autres formes de connaissances.

Propositions

Accompagner les autorités nationales compétentes à la formulation et à la délivrance de certificat de conformité : soutenir l'élaboration d'outils /documents de protection adaptés aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, en accordant des droits exclusifs aux communautés autochtones et locales sur l'utilisation de leurs connaissances et pratiques.

4.4. Stratégies de Promotion de la Propriété Intellectuelle

4.4.1. Mise en place d'une académie de la propriété intellectuelle

Objectif

Assurer un rôle éducatif, technique et stratégique par le renforcer les capacités, diffusion de la culture de la propriété intellectuelle et la formation des acteurs clés à son utilisation stratégique.

Propositions

Outre les points (4.4.2 et 4.4.3) cités ci-dessous, l'académie pourra participer :

Appui aux politiques publiques et à la gouvernance de la propriété intellectuelle : évaluation et modernisation de la législation ; organisation de séminaires sur l'application des droits de la PI (magistrats, douaniers, agents publics...)

Développement de la recherche académique sur la propriété intellectuelle : lancer des programmes de recherche et de publication en PI, créer des bourses pour les chercheurs ; organisation de colloques, journées d'études ou de revues scientifiques spécialisées.

4.4.2. Éducation à la Propriété Intellectuelle

Objectif

Intégrer l'éducation à la propriété intellectuelle dans le système éducatif et les programmes de formation professionnelle pour sensibiliser et former les jeunes, les étudiants et les entrepreneurs à l'importance de la propriété intellectuelle.

Propositions

4.4.2.1. Intégration de la propriété intellectuelle dans les Curricula Scolaires et Universitaires et activités culturelles et artistiques

Introduction de la PI dans les politiques éducatives et culturelles : Lancer un programme de partenariat avec l'éducation nationale et les écoles d'art pour intégrer ces ressources dans l'enseignement afin de rendre disponible des modules de propriété intellectuelle dans les écoles, programmes dans les centres culturels, festivals thématiques, expositions itinérantes.

Introduction de modules sur la propriété intellectuelle : Introduire des modules spécifiques sur la propriété intellectuelle dans les cursus universitaires, notamment dans les filières liées aux sciences, à l'ingénierie, aux arts et au commerce

Formation des enseignants : Mettre en place des programmes de formation pour les enseignants afin de les outiller pour enseigner les concepts de base de la propriété intellectuelle de manière interactive et adaptée à chaque catégorie.

Partenariats avec les universités : Établir des partenariats avec des universités pour créer des centres d'excellence en propriété intellectuelle, où les étudiants peuvent approfondir leurs connaissances, réaliser des recherches et développer des projets innovants protégés par des titres de propriété industrielle.

4.4.2.2. Programmes de Sensibilisation pour les Entrepreneurs et les PME

Ateliers de formation et séminaires : Organiser des ateliers de formation, des séminaires et des webinaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des entrepreneurs, des startups et des PME, en mettant l'accent sur l'importance de protéger les innovations et les marques.

Programmes de mentorat en propriété intellectuelle : Créer des programmes de mentorat où des experts en PI accompagnent les jeunes entrepreneurs et les PME pour les aider à identifier, protéger, et valoriser leurs actifs de propriété intellectuelle.

Kits d'information et guides pratiques : Développer des kits d'information, des guides pratiques, et des ressources en ligne accessibles pour expliquer aux entrepreneurs les différentes formes de propriété intellectuelle, les procédures de dépôt et les avantages commerciaux de la protection des droits de propriété intellectuelle.

4.4.2.3. Campagnes de Sensibilisation Grand Public

Campagnes médiatiques : Lancer des campagnes médiatiques à grande échelle, à travers la télévision, la radio, les réseaux sociaux, et d'autres plateformes numériques pour sensibiliser le grand public à l'importance de la propriété intellectuelle et aux moyens de protéger ses créations.

Journées de la propriété intellectuelle : Instituer des « Journées de la Propriété Intellectuelle » au niveau national, avec des événements publics, des conférences itinérantes, des expositions, et des concours pour promouvoir la propriété intellectuelle parmi les jeunes, les créateurs, et les entreprises.

4.4.3. Stratégies de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Objectif

Renforcer les capacités des institutions en charge de la propriété intellectuelle pour qu'elles puissent mieux accompagner les acteurs locaux dans la protection et la valorisation de leurs droits de propriété intellectuelle.

Propositions

4.4.3.1. Formation des Cadres et Agents des Institutions en charge de la Propriété intellectuelle

Programmes de formation continue : Mettre en place des programmes de formation continue pour les cadres et agents de l'OIPI, du BURIDA et des autres institutions en charge de la propriété intellectuelle pour les tenir à jour sur les évolutions légales, techniques, et économiques liées à la propriété intellectuelle.

Spécialisation des agents : Encourager la spécialisation des agents de ces institutions dans des domaines spécifiques de la propriété intellectuelle, tels que les brevets, les marques, les DMI ou les indications géographiques, afin d'améliorer la qualité des services offerts.

Nous proposons ci-dessous un plan national de formation des agents des structures impliquées dans la gestion et la promotion de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire pour développer une masse critique de compétences nationales en propriété intellectuelle en vue de favoriser l'innovation, la compétitivité économique, la valorisation des actifs immatériels et le respect des droits de propriété intellectuelle. Ce plan visera à :

- ◆ *Former les acteurs clés à la gestion, la protection, la valorisation et le respect des droits de propriété intellectuelle.*
- ◆ *Renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la propriété intellectuelle (OIPI, BURIDA, CNLC...).*
- ◆ *Promouvoir une culture PI chez les créateurs, innovateurs, chercheurs, entreprises et décideurs publics.*
- ◆ *Créer un vivier de formateurs et experts nationaux certifiés.*
- ◆ *Intégrer la propriété intellectuelle dans les curricula des établissements d'enseignement supérieur et technique.*

TABEAU : Plan de formation

Axe	Thèmes clés	Public cible
Fondamentaux de la PI	Introduction à la PI (propriété industrielle, droit d’auteur et droits voisins)	Agents publics, étudiants, journalistes, ONG
PI et développement économique	Valorisation des actifs immatériels, PI et compétitivité, marketing et branding	PME, start-ups, artisans, coopératives...
Mécanismes juridiques d’exploitation des actifs de PI	Dépôt de titres, contrats de licence, transferts de technologie, gestion des litiges	Mandataires, avocats, magistrats, juristes...
PI et recherche/innovation	Brevets, savoirs traditionnels, secret industriel, valorisation des résultats de la recherche universitaire	Chercheurs, enseignants-chercheurs, R&D...
PI dans les secteurs stratégiques	IG en agriculture, PI dans le numérique, PI et pharmacopée, PI dans la culture	Chambres professionnelles, artisans, développeurs, ministères sectoriels, praticiens de la Médecine traditionnelle ...
Évaluation et de la PI	Rôle et utilité de l’évaluation de la PI dans l’entreprise ; Méthodes d’évaluation des actifs PI (coût, marché, revenu, options réelles) ; Analyse du marché de la PI : valorisation, cession, licence ; Limites, risques et enjeux de la valorisation (marché limité, manque de référentiels, volatilité de la valeur) ; Utilisation de la PI comme	PME, Grandes entreprise, startup, Banques et Etablissements financiers...

garantie auprès des investisseurs ; Application pratique : étude de cas, simulation de valorisation

TABLEAU : Plan de formation (Suite)

Axe	Thèmes clés	Public cible
Financiarisation de la PI	PI comme levier d'accès au financement ; PI et innovation : valorisation économique et impact sur la compétitivité ; Présenter la PI dans un bilan, reporting et communication financière ; Négociation et gestion contractuelle (licences, transferts, partenariat)	PME, Grandes entreprise, startup, Banques et Établissements financiers, Centres de recherche, Universités
L'Intelligence Artificielle : outil d'assistance dans la gestion de la PI	Fondamentaux juridiques de la PI appliqués à l'IA ; Utilisation de l'IA dans la gestion de la PI ; Nouveaux défis et cas pratiques	OIPI, BURIDA, les services de valorisation, PME, Startup

TABLEAU: calendrier indicatif

Année	Actions prioritaires
2026	Élaboration des modules nationaux, lancement de 5 cycles pilotes (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro)
2027	Déploiement régional, création de cellules PI dans 8 universités, formation de formateurs certifiés
2028	Intégration de la PI dans les curricula, pérennisation du dispositif, évaluation d'impact et actualisation du plan

Dispositifs et formats proposés

- ◆ Sessions présentielles (ateliers, séminaires, classes virtuelles)
- ◆ Modules en ligne (plateforme OIPI ou en partenariat avec l'Académie mondiale de l'OMPI)
- ◆ Bootcamps sectoriels (TIC, artisanat, agriculture...)
- ◆ Cliniques PI mobiles dans les régions (caravane PI)
- ◆ Stages pratiques à l'OIPI/BURIDA pour les universitaires.

4.4.3.2. Développement d'Outils et de Services Innovants

Digitalisation des services : Poursuivre la digitalisation des services offerts par les institutions de PI, y compris la création de plateformes en ligne pour le dépôt de titres, la gestion des litiges, les demandes d'assistance à adresser aux douanes ou au CNLC et l'accès aux bases de données de PI.

Création d'un observatoire de la PI : Mettre en place un observatoire national de la PI pour suivre l'évolution des dépôts de titres, l'impact économique de la PI, et les tendances émergentes, et pour fournir des analyses régulières aux décideurs et aux entreprises. Cet observatoire qui sera basé à l'OIPI devra comprendre outre les autres structures publiques, des représentants des grandes entreprises et des PME mais aussi des représentants des ministères en charge de la recherche, de l'enseignement technique et des filières agricoles et artisanales.

4.4.3.3. Renforcement des Partenariats Internationaux

Coopération avec l'OMPI et l'OAPI : Renforcer les collaborations avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour bénéficier de programmes de formation, d'assistance technique, et d'échanges d'expériences.

Partenariats bilatéraux : Établir des partenariats bilatéraux avec d'autres offices de propriété industrielle à travers le monde pour partager les meilleures pratiques, accéder à des ressources techniques, et faciliter la reconnaissance mutuelle des titres de propriété industrielle.

Autres partenariats : Renforcer les collaborations avec les partenaires techniques et Financier (secrétariat de la ZELECAF, Union Européenne, FONSTI...)

4.4.4. : Industries Créatives et nouveaux concepts

Objectif 1

Valoriser la création intellectuelle et artistique pour en faire un levier de croissance économique, social et culturel. Il s'agira de créer de la richesse et de l'emploi ; promouvoir la diversité culturelle, stimuler l'innovation et la compétitivité et renforcer la cohésion sociale et l'inclusivité

Propositions

Renforcement de l'accompagnement et du financement

- Création de fonds dédiés à l'investissement dans les projets créatifs et culturels (fonds d'innovation, partenariats public-privé).
- Soutien à l'entrepreneuriat créatif par des incubateurs, accélérateurs ou fab labs spécialisés.

Mise en réseau et création de plateformes

- Développement de plateformes numériques pour l'exposition, la vente et la diffusion internationale des œuvres (e.g. marketplaces numériques, catalogues en ligne).
- Mise en réseau d'artistes, d'entreprises, de mécènes et d'institutions culturelles dans des clusters d'industries créatives.

Formation et montée en compétences

- Programmes de formation croisant compétences artistiques, numériques, management et marketing.
- Ateliers sur la gestion des droits, la monétisation des œuvres, la gestion de carrière et de portefeuille de propriété intellectuelle.

Promotion de la diversité culturelle et de l'inclusivité

- Mise en place de politiques publiques soutenant la création locale, la diversité des expressions artistiques et l'accès équitable aux ressources.
- Organisation de festivals, concours et bourses mettant en avant des talents sous-représentés ou émergents.

Stimulation de l'innovation et de la compétitivité

- Encourager la collaboration interdisciplinaire (art/technologie /design/ sciences humaines).
- Faciliter l'adoption de technologies innovantes (IA, réalité virtuelle, blockchain) pour renforcer la visibilité, la traçabilité et la monétisation des créations.

Création de mesures d'impact social et économique

- Développer des indicateurs pour mesurer l'apport des industries créatives à l'emploi, à la croissance du PIB, à la cohésion sociale et à l'inclusivité.

Objectif 2

Établir une preuve d'antériorité pour une création, une innovation ou un savoir-faire non protégeable par le système classique de la PI ou ne nécessitant aucune formalité pour la protection.

Propositions

Dépôt d'enveloppe Soleau ou équivalent électronique

- Utiliser le service d'enveloppe Soleau (Institut National de la Propriété Industrielle - INPI) ou ses équivalents dans d'autres pays pour déposer une description, un fichier ou tout élément de preuve de la création (format physique ou numérique). Ceci date officiellement l'antériorité mais ne donne pas de droit exclusif.

Horodatage blockchain

- Utiliser une solution d'horodatage basée sur la blockchain, qui garantit l'intégrité, la date et l'heure du dépôt (ex. : services comme Kleros, IPFS, po.et, Woleet). Cette preuve est infalsifiable et internationalement accessible.

Dépôt auprès d'un tiers de confiance

- Faire déposer la création, le savoir-faire ou la description d'une innovation chez un notaire, huissier ou organisme spécialisé. Ce dépôt offre une date certaine opposable aux tiers.

Auto-envois recommandés "cachet de la poste faisant foi"

- Envoyer à soi-même ou à une entité de confiance le descriptif de la création par courrier recommandé non ouvert, comme preuve d'antériorité (pratique simple mais moins robuste que les précédents).

Plateformes de certification numérique

- Utilisation de services numériques privés (Mykeeper, CopyrightDepot, Creative Commons avec timestamp, etc.) proposant la certification d'antériorité et la conservation sécurisée des fichiers.

Création de mesures d'impact social et économique

- Développer des indicateurs pour mesurer l'apport des industries créatives à l'emploi, à la croissance du PIB, à la cohésion sociale et à l'inclusivité.

NB : Ces outils ne confèrent pas, en tant que tels, un droit de propriété intellectuelle exclusif, mais permettent de prouver la paternité, la capacité d'exploitation ou l'antériorité sur une création ou un savoir-faire face à un litige ou une exploitation abusive.

Recommandations complémentaires

- ◆ *Sensibiliser et former les créateurs à l'intérêt de l'antériorisation et à l'usage des outils disponibles pour sécuriser leurs droits.*
- ◆ *Intégrer ces dispositifs dans les stratégies de valorisation et de financement, afin de rassurer les investisseurs et partenaires sur l'origine et l'intégrité des créations.*

Ces approches favorisent la reconnaissance, la valorisation et la protection des créations au-delà du champ traditionnel de la propriété intellectuelle, tout en soutenant la croissance du secteur des industries créatives.

4.5. Stratégies de Promotion de l'Innovation et de la Valorisation des Actifs de PI

Objectif:

- ◆ Encourager l'innovation dans les secteurs clés de l'économie ivoirienne et maximiser la valorisation des actifs de PI pour soutenir la croissance économique.

Propositions:

4.5.1. Incitations à l'Innovation

- ◆ **Crédits d'impôt pour la R&D** : Introduire des crédits d'impôt pour les entreprises investissant dans la recherche et le développement (R&D), en particulier dans les secteurs prioritaires comme l'agriculture, les TIC, et les industries culturelles.
- ◆ **Subventions pour les dépôts de PI** : Proposer des subventions spécifiques pour les PME et les startups couvrant une partie des coûts de dépôt de brevets, marques, et DMI.
- ◆ **Prix nationaux de l'innovation** : Mettre en place des prix nationaux pour récompenser les innovations les plus prometteuses protégées par des titres de PI, avec un focus sur les solutions aux défis locaux.
- ◆ **Concours d'innovation** : Organiser des concours d'innovation et de création dans les écoles et les universités afin de stimuler l'intérêt des jeunes pour la PI.

4.5.2. Soutien à la Commercialisation des Innovations

- ◆ **Incubateurs et accélérateurs** : Soutenir la création d'incubateurs et d'accélérateurs qui offrent un accompagnement aux startups innovantes, incluant des conseils en matière de PI et des services de mentorat.
- ◆ **Valorisation des savoirs traditionnels** : Promouvoir les savoirs traditionnels et les produits du terroir à travers des labels de qualité (comme les indications géographiques) et des marques collectives, pour les positionner sur les marchés nationaux et internationaux.

- ◆ **Partenariats université-industrie** : Favoriser les partenariats entre les universités et les entreprises pour la recherche appliquée et le développement de produits innovants protégés par la PI.

4.5.3. Développement des Marchés pour les Produits Protégés par la PI

- ◆ **Exportation des produits labellisés** : Mettre en place des stratégies pour promouvoir l'exportation des produits ivoiriens protégés par la PI, notamment ceux portant des indications géographiques ou des marques fortes.
- ◆ **Plateformes de commercialisation** : Créer des plateformes de commerce en ligne dédiées aux produits locaux protégés par la PI, facilitant ainsi leur accès aux marchés nationaux et internationaux.
- ◆ **Promotion des marques ivoiriennes** : Lancer des campagnes pour promouvoir les marques ivoiriennes, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, et des industries créatives, en soulignant leur qualité et leur authenticité.
- ◆ **Certification des produits agricoles et artisanaux ivoiriens** : Lancer des campagnes pour certifier les produits agricoles porteurs et les créations artisanales ivoiriennes et former les producteurs et les artisans à respecter les cahiers de charge. La certification est un moyen efficace pour ouvrir les marchés des pays développés et gagner la confiance des consommateurs.

4.6. Mise en Place de Programmes Spécifiques

4.6.1. Programme de Sensibilisation et d'Éducation à la PI

Objectif :

Sensibiliser les différents acteurs (étudiants, entrepreneurs, PME, grand public) à l'importance de la PI et leur fournir les compétences nécessaires pour protéger et valoriser leurs créations.

Indicateurs de Performance Proposés:

- ◆ **Nombre de modules de formation développés et intégrés dans les curricula scolaires et universitaires** : Mesurer l'intégration de la PI dans les programmes éducatifs.
- ◆ **Nombre de campagnes de sensibilisation menées annuellement** : Évaluer l'intensité des efforts de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises.
- ◆ **Taux de participation aux ateliers et séminaires sur la PI** : Suivre l'engagement des entrepreneurs et des PME dans les programmes de formation.
- ◆ **Pourcentage d'élèves et d'étudiants ayant reçu une formation sur la PI** : Mesurer la proportion de l'éducation à la PI dans le système éducatif.
- ◆ **Nombre de dépôts de titres de PI par les jeunes et les PME** : Évaluer l'impact direct des programmes de sensibilisation et d'éducation sur l'utilisation de la PI.

4.6.2. Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Objectif :

Améliorer les capacités techniques et administratives des institutions en charge de la PI pour offrir des services plus efficaces et accessibles.

Indicateurs de Performance Proposés:

- ◆ **Nombre d'agents formés en spécialisation PI chaque année** : Mesurer l'augmentation de l'expertise technique au sein des institutions de PI.
- ◆ **Réduction du temps moyen de traitement des demandes de titres de PI** : Évaluer l'efficacité des processus administratifs après la mise en place de la digitalisation.
- ◆ **Taux de satisfaction des utilisateurs des services de PI** : Mesurer la qualité perçue des services offerts par les institutions de PI, recueillie via des enquêtes de satisfaction.
- ◆ **Nombre de collaborations internationales établies ou renforcées** : Suivre l'expansion des partenariats internationaux pour le partage de meilleures pratiques et de ressources.
- ◆ **Fréquence des mises à jour légales et des procédures** : Évaluer la réactivité des institutions à s'adapter aux évolutions du cadre juridique international.

4.6.3. Programme de Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de PI

Objectif :

Encourager l'innovation dans les secteurs stratégiques et faciliter la commercialisation des inventions protégées par des titres de PI.

Indicateurs de Performance Proposés:

- ◆ **Nombre de projets innovants soutenus par des crédits d'impôt ou des subventions** : Mesurer l'efficacité des incitations financières pour stimuler la R&D.
- ◆ **Taux de croissance des dépôts de brevets et de marques dans les secteurs prioritaires** : Suivre l'impact des incitations sur le dynamisme de l'innovation dans les secteurs ciblés.
- ◆ **Nombre de startups incubées et accélérées avec un soutien en PI** : Évaluer l'impact des incubateurs et accélérateurs sur la protection et la valorisation des innovations.
- ◆ **Pourcentage de brevets exploités commercialement par rapport aux brevets déposés** : Mesurer le taux de réussite dans la transformation des inventions en produits ou services commercialisables.

- ◆ **Revenus générés par les produits protégés par des titres de PI (IG, marques, brevets) :** Suivre la performance économique des produits et services issus des innovations protégées.

4.6.4. Programme de Lutte contre la Contrefaçon et le Piratage

Objectif :

Renforcer les efforts de lutte contre la contrefaçon et le piratage pour protéger les droits de PI et assurer une concurrence loyale sur le marché.

Indicateurs de Performance Proposés:

- ◆ **Nombre d'opérations de lutte contre la contrefaçon menées chaque année :** Suivre l'intensité des efforts de répression.
- ◆ **Taux de condamnation pour contrefaçon :** Mesurer l'efficacité des procédures judiciaires en matière de lutte contre la contrefaçon.
- ◆ **Réduction du nombre de produits contrefaits saisis :** Évaluer l'impact des actions menées sur la disponibilité de produits contrefaits sur le marché.
- ◆ **Nombre de formations dispensées aux forces de l'ordre et aux juges :** Mesurer le renforcement des compétences des acteurs impliqués dans la lutte contre la contrefaçon.
- ◆ **Niveau de coopération internationale dans les actions anti-contrefaçon :** Suivre l'expansion et l'efficacité des collaborations internationales dans la lutte contre la contrefaçon.

4.6.5. Programme de Valorisation des Savoirs Traditionnels et Expressions Culturelles

Objectif :

Protéger et promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles de la Côte d'Ivoire pour qu'ils contribuent pleinement au développement économique.

Indicateurs de Performance Proposés:

- ◆ **Nombre de produits du terroir enregistrés sous des indications géographiques :** Suivre l'expansion de la protection des produits locaux via des IG.
- ◆ **Taux de reconnaissance internationale des indications géographiques ivoiriennes :** Mesurer l'efficacité des efforts pour obtenir une reconnaissance internationale des IG.
- ◆ **Revenus générés par les produits et services issus des savoirs traditionnels protégés :** Évaluer l'impact économique de la protection des produits issus des savoirs traditionnels.

- ◆ **Nombre de communautés locales formées à la protection et à la valorisation de leurs savoirs** : Mesurer l'implication des communautés locales dans le processus de protection de la PI.
- ◆ **Augmentation de la notoriété des expressions culturelles ivoiriennes à l'international** : Suivre la visibilité et la promotion des expressions culturelles à travers des événements internationaux, publications, et médias.

5. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMME ET SUIVI

Pour garantir la mise en place efficace de ces programmes spécifiques, il est crucial de :

- ◆ **Établir des comités de pilotage** : Créer des comités de pilotage pour chaque programme, composés de représentants des institutions concernées, du secteur privé, et de la société civile. Ces comités seront responsables de la coordination des activités, du suivi des progrès, et de la prise de décisions stratégiques.
- ◆ **Définir des étapes clés** : sectionner chaque programme en étapes claires avec des échéances précises. Cela permettra de suivre les progrès de manière régulière et d'identifier les éventuels obstacles à temps.
- ◆ **Rapports d'évaluation réguliers** : Produire des rapports trimestriels ou semestriels sur les indicateurs de performance, afin d'évaluer les performances, d'ajuster les stratégies si nécessaires, et d'assurer une transparence totale vis-à-vis des parties prenantes.
- ◆ **Engagement des parties prenantes** : Impliquer toutes les parties prenantes dès le début du processus, y compris les institutions publiques, le secteur privé, les ONG, et les communautés locales, pour s'assurer que les programmes répondent aux besoins réels et sont soutenus par tous.

5.1. Plan de Mise en Œuvre

Chronogramme des Actions

5.1.1. Actions à Court Terme (0-2 ans)

Ces actions doivent être mises en place rapidement pour poser les bases solides du système de propriété intellectuelle (PI) et répondre aux défis les plus pressants.

5.1.1.1. Modernisation du Cadre Législatif de la PI

- ◆ **Révision et amendement des lois existantes** : Adapter les lois et réglementations ivoiriennes pour faciliter l'acquisition de brevets, marques, et dessins et modèles industriels et les rendre plus accessibles, notamment aux PME créateurs individuels.

- ◆ Introduction de la législation sur la protection des savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles : Élaborer et adopter une loi spécifique pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles.

5.1.1.2. Programmes de Sensibilisation et d'Éducation à la PI

- ◆ Lancement des campagnes de sensibilisation à la PI : Démarrer des campagnes médiatiques nationales pour informer le grand public, les entrepreneurs, et les étudiants sur l'importance de la PI.
- ◆ **Développement des modules de formation sur la PI** : Intégrer des cours sur la PI dans les curricula scolaires et universitaires, et former les enseignants.

5.1.1.3. Renforcement des Capacités Institutionnelles

- ◆ **Formation des cadres et agents des institutions de PI** : Organiser des formations spécialisées pour les agents de l'OIPI, du BURIDA, et d'autres institutions concernées.
- ◆ **Lancement de la digitalisation des services de PI** : Démarrer la mise en place d'une plateforme numérique pour le dépôt et la gestion des titres de propriété industrielle.

5.1.1.4. Lutte contre la contrefaçon

- ◆ **Formation des forces de l'ordre** : Former les forces de l'ordre, les douanes, et les juges sur les aspects légaux et pratiques de la lutte contre la contrefaçon.
- ◆ **Premières opérations de lutte contre la contrefaçon** : Organiser des opérations ciblées pour réduire la présence de produits contrefaisants sur le marché.

5.1.2. Actions à Moyen Terme (2-5 ans)

Ces actions nécessitent plus de temps pour leur mise en œuvre, mais elles sont cruciales pour renforcer le système de PI et maximiser son impact économique.

5.1.2.1. Développement et Renforcement des Infrastructures de R&D

- ◆ **Investissement dans les infrastructures de recherche** : Renforcer les laboratoires, les centres de recherche, et les équipements technologiques pour soutenir l'innovation.
- ◆ **Création d'incubateurs et d'accélérateurs** : Établir des structures d'accompagnement pour les startups innovantes, avec un focus sur l'innovation protégée par des titres de propriété industrielle.

5.1.2.2. Promotion des Indications Géographiques et Savoirs Traditionnels

- ◆ **Labellisation des produits du terroir** : Mettre en place des programmes pour l'enregistrement et la promotion des indications géographiques (IG) pour les produits ivoiriens.

- ◆ **Valorisation économique des savoirs traditionnels** : Développer des initiatives pour commercialiser les produits issus des savoirs traditionnels, avec une protection juridique adéquate.

5.1.2.3. Amélioration des Services de Propriété Intellectuelle pour les PME

- ◆ **Lancement de services d'accompagnement juridique** : Mettre en place des services de conseil juridique pour aider les PME et les créateurs individuels à naviguer dans le système de propriété intellectuelle.
- ◆ **Réduction des coûts de dépôt pour les PME** : Introduire des subventions ou des tarifs réduits pour encourager les PME à déposer des titres de propriété industrielle.

5.1.2.4. Expansion de la coopération internationale

- ◆ **Renforcement des partenariats avec l'OMPI et l'OAPI** : Consolider les relations avec les organisations internationales pour bénéficier de leur expertise et de leurs programmes de soutien. D'autres organisations pourraient être approchées dans d'autres domaines.
- ◆ **Partenariats bilatéraux avec d'autres offices de propriété industrielle** : Établir des collaborations avec des offices de propriété industrielle à travers le monde pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et la reconnaissance mutuelle des titres.

5.1.3. Actions à Long Terme (5-10 ans)

Ces actions visent à assurer la pérennité du système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire et à maximiser son impact sur le développement économique à long terme.

5.1.3.1. Suivi et Évaluation Continu

- ◆ **Création d'un observatoire national de la propriété intellectuelle** : Mettre en place un observatoire dédié pour surveiller l'évolution du système de propriété intellectuelle, analyser les tendances, et proposer des ajustements politiques.
- ◆ **Rapports d'évaluation réguliers** : Publier des rapports d'évaluation sur l'impact des programmes de propriété intellectuelle, basés sur les indicateurs clés de performance (KPI), pour informer les décisions futures.

5.1.3.2. Consolidation de la PI dans l'Économie

- ◆ **Inclusion de la PI dans les politiques économiques nationales** : S'assurer que la propriété intellectuelle est intégrée dans les stratégies de développement économique à tous les niveaux, y compris dans les secteurs de l'agriculture, des TIC, et des industries culturelles.
- ◆ **Encouragement à l'innovation durable** : Promouvoir une culture de l'innovation qui intègre les considérations environnementales et sociales, en favorisant les technologies vertes et les solutions adaptées aux réalités locales.

5.1.3.3. Expansion des Marchés pour les Produits Protégés

- ◆ **Promotion des exportations de produits protégés par la propriété industrielle :** Développer des stratégies pour accroître les exportations de produits ivoiriens protégés par des titres de propriété industrielle, notamment ceux portant des IG ou des marques (collectives ou individuelles).
- ◆ **Développement de plateformes de vente en ligne pour les produits locaux :** Mettre en place des plateformes numériques dédiées à la vente des produits ivoiriens protégés par la propriété industrielle, facilitant leur accès aux marchés internationaux.

5.2. Priorisation des Actions

La priorisation des actions doit se faire en fonction de leur impact potentiel et de leur faisabilité :

- ◆ **Court terme (0-2 ans) :** Actions prioritaires pour poser les bases du système de propriété intellectuelle, telles que l'adaptation et la modernisation des lois, la formation initiale des acteurs et le lancement des premières campagnes de sensibilisation.
- ◆ **Moyen terme (2-5 ans) :** Actions visant à renforcer les infrastructures, à promouvoir les savoirs traditionnels et à améliorer l'accessibilité des services de propriété intellectuelle.
- ◆ **Long terme (5-10 ans) :** Actions orientées vers la pérennisation du système de PI, l'intégration des résultats dans les politiques économiques globales, et l'expansion internationale des produits protégés par la propriété intellectuelle.

5.3. Responsabilités des Acteurs

5.3.1. Ministère du Commerce et de l'Industrie

- ◆ **Rôle principal :** Leader de la mise en œuvre de la PSNPI-CI, en coordination avec les autres ministères concernés et les institutions nationales en charge de la propriété intellectuelle.
- ◆ **Responsabilités spécifiques:**
 1. Supervision générale de la mise en œuvre des réformes et stratégies.
 2. Coordination avec les autres ministères et institutions pour s'assurer que les actions sont alignées avec les objectifs nationaux de développement.
 3. Allocation des ressources budgétaires nécessaires pour soutenir les initiatives de propriété intellectuelle.
 4. Sensibilisation des PME et promotion de l'intégration de la PI dans les stratégies d'entreprise.

5.3.2. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

♦ **Rôle principal :** Promotion de la recherche, du développement, et de l'intégration de la PI dans les institutions académiques et de recherche.

♦ **Responsabilités spécifiques:**

1. Intégration des modules de formation sur la PI dans les curricula universitaires.
2. Promotion de la recherche appliquée et de la protection des résultats de recherche par des brevets et autres titres de propriété industrielle.
3. Coordination des centres de recherche et des universités pour encourager l'innovation protégée par la propriété industrielle.

5.3.3. Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

♦ **Rôle principal :** Promotion des technologies, du développement, et de l'intégration de la propriété intellectuelle dans les institutions de formation et d'apprentissage

♦ **Responsabilités spécifiques:**

1. Intégration des modules de formation sur la propriété intellectuelle dans les curricula ;
2. Promotion des technologies et de la protection des prototypes réalisés par des brevets et autres titres de PI ;
3. Coordination des établissements de formation technique et d'Apprentissage pour encourager l'innovation protégée par la propriété intellectuelle.

5.3.4. Ministère de la transition numérique et de la digitalisation

♦ **Rôle principal :** Promotion des technologies, du développement par le numérique, et faciliter la promotion et l'intégration de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs d'activités

♦ **Responsabilités spécifiques:**

1. Accompagnement de l'OIPI et le BURIDA pour garantir une protection des innovations technologique et les créations numériques en actualisant toutes les lois et réglementations relatives à la PI dans le domaine du numérique.
2. Sensibilisation et formation des acteurs du numériques en collaboration avec l'OIPI
3. Appui à la recherche et à l'innovation et soutien à la collaboration entre les institutions de recherche et les entreprises du secteur du numérique.

5.3.5. Ministère de la Culture et de la Francophonie/Ministère du Commerce et de l'Industrie/Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et autres ministères concernées

- ◆ **Rôle principal** : Protection et promotion des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels.
- ◆ **Responsabilités spécifiques:**
 1. Développement de la législation sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
 2. Promotion des indications géographiques et des marques collectives pour les produits culturels et du terroir.
 3. Coordination avec les communautés locales pour la protection et la valorisation de leur patrimoine culturel.
 4. Certification des produits artisanaux et du terroir.

5.3.6. Ministère de la Justice

- ◆ **Rôle principal** : Application des lois relatives à la propriété intellectuelle et renforcement des capacités des institutions judiciaires.
- ◆ **Responsabilités spécifiques:**
 1. Formation des juges et des procureurs sur les questions de propriété intellectuelle.
 2. Mise en place de chambres spécialisées pour traiter les litiges en matière de PI.
 3. Renforcement des actions de lutte contre la contrefaçon et le piratage en collaboration avec les forces de l'ordre.

5.3.7. Ministère des Finances et Budget

- ◆ **Rôle principal** : Financement des initiatives de PI et intégration de la PI dans les politiques économiques nationales.
- ◆ **Responsabilités spécifiques:**
 1. Allocation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la PSNPI-CI.
 2. Intégration des actifs de PI dans les stratégies de développement économique, notamment à travers les incitations fiscales pour l'innovation.
 3. Suivi de l'impact économique des initiatives de PI sur le développement national.

5.3.8. Partenaires Internationaux (OMPI, OAPI, etc.)

◆ **Rôle principal** : Soutien technique, financier, et de renforcement des capacités.

◆ **Responsabilités spécifiques**:

1. Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des réformes juridiques et des stratégies de promotion de la PI.
2. Soutenir les programmes de formation et de sensibilisation à la PI.
3. Faciliter la coopération internationale pour l'échange de bonnes pratiques et la reconnaissance mutuelle des titres de PI.

5.3.9. Secteur Privé (PME, Entreprises, Associations Professionnelles)

◆ **Rôle principal** : Adoption et utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité et l'innovation.

◆ **Responsabilités spécifiques**:

1. Collaboration avec les institutions en charge la propriété intellectuelle pour protéger les innovations et les marques.
2. Participation active aux programmes de formation et de sensibilisation sur la PI.
3. Exploitation commerciale des actifs de propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique.

5.3.10. Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI)

◆ **Rôle principal** : Gestion des dépôts de titres de propriété industrielle et promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire.

◆ **Responsabilités spécifiques**:

1. Traitement et gestion des demandes de brevets, marques, dessins et modèles industriels.
2. Sensibilisation des entreprises et des créateurs sur l'importance de la PI et les procédures de dépôt.
3. Digitalisation des services de dépôt et du suivi des dépôts et amélioration de l'accessibilité des services de propriété industrielle.
4. Suivi des tendances et statistiques en matière de PI en Côte d'Ivoire.

5.3.11. Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA)

◆ **Rôle principal** : Gestion des droits d'auteur et des droits voisins

♦ **Responsabilités spécifiques:**

1. Gestion des droits d'auteur et perception des redevances pour les créateurs.
2. Lutte contre la culture de la gratuité, la piraterie et la contrefaçon des œuvres culturelles.
3. Sensibilisation des artistes et des créateurs sur la protection de leurs droits.
4. Promotion de la culture ivoirienne à travers la protection des œuvres littéraires et artistiques.

6. MÉCANISMES DE COORDINATION

6.1. Création d'un Comité de Pilotage de la PSNPI-CI

Objectif

- ♦ Superviser la mise en œuvre du Plan de Politique et Stratégie Nationale de Propriété Intellectuelle, en assurant une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués.

Composition:

- ♦ **Présidence** : Le Ministre en charge de l'Industrie en tant que leader de la mise en œuvre.
- ♦ **Membres**
 1. Représentants des ministères clés : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Culture et Francophonie, Justice, Économie et Finances, Ministère de la transition numérique et de la digitalisation ;
 2. Directeurs Généraux de l'OIPI et du BURIDA ;
 3. Représentants des communautés locales et des dépositaires savoirs traditionnels ;
 4. Représentants du secteur privé (PME, associations professionnelles).

Fonctions du Comité

- ♦ **Coordination interinstitutionnelle** : Assurer la cohérence des actions menées par les différents ministères et institutions, en veillant à ce qu'elles soient alignées avec les objectifs de la PSNPI-CI.

- ◆ **Suivi de la mise en œuvre** : Évaluer régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions du plan, en s'appuyant sur les indicateurs de performance définis.
- ◆ **Révision des priorités** : Adapter le chronogramme des actions et les priorités en fonction des résultats obtenus et des évolutions du contexte économique et technologique.
- ◆ **Communication et transparence** : Assurer une communication régulière sur l'avancement des travaux de la PSNPI-CI, à travers des rapports publics et des consultations avec les parties prenantes.
- ◆ **Gestion des ressources** : S'assurer que les ressources financières, humaines, et techniques nécessaires à la mise en œuvre des réformes sont disponibles et utilisées efficacement.

6.2. Rencontres et Rapports Périodiques

- ◆ **Réunions trimestrielles** : Organiser des réunions trimestrielles du Comité de Pilotage pour évaluer les progrès, discuter des défis, et ajuster les stratégies si nécessaires.
- ◆ **Rapports d'évaluation semestriels** : Produire des rapports d'évaluation semestriels sur la mise en œuvre de la PSNPI-CI, basés sur les indicateurs de performance, pour informer les décideurs et les parties prenantes.
- ◆ **Consultations avec les acteurs privés et les communautés** : Mener des consultations régulières avec le secteur privé et les communautés locales pour s'assurer que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte dans la mise en œuvre des actions.

7. SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

7.1. Objectifs du Système de Suivi et Évaluation

- ◆ **Mesurer l'efficacité** : Évaluer dans quelle mesure les actions mises en œuvre atteignent les objectifs définis dans la PSNPI-CI.
- ◆ **Assurer la transparence** : Fournir une vue d'ensemble claire et transparente des progrès réalisés, à destination des décideurs, des partenaires, et du public.
- ◆ **Ajuster les stratégies** : Identifier les défis et les opportunités pour ajuster les stratégies en temps réel, maximisant ainsi l'impact de la PSNPI-CI.
- ◆ **Impliquer les parties prenantes** : Recueillir des retours d'expérience des acteurs clés pour s'assurer que les initiatives répondent aux besoins réels.

7.2. Outils et Méthodologies de Suivi et Évaluation

7.2.1. Tableaux de Bord de Suivi

Objectif

Suivre les performances des différents programmes et actions en temps réel, en utilisant des indicateurs clés de performance (KPI).

Propositions

- ◆ **Tableaux de bord mensuels/trimestriels** : Mettre en place des tableaux de bord interactifs accessibles aux membres du Comité de Pilotage et aux responsables des institutions impliquées. Ces tableaux de bord permettront de suivre l'état d'avancement des actions prioritaires, de visualiser les KPI, et de détecter rapidement les écarts par rapport aux objectifs.
- ◆ **Indicateurs clés intégrées** : Les tableaux de bord intégreront des KPI tels que le nombre de dépôts de titres de PI, le taux de satisfaction des utilisateurs, le nombre d'opérations de lutte contre la contrefaçon, etc.
- ◆ **Mises à jour automatiques** : Automatiser la collecte et l'affichage des données pour s'assurer que les informations sont toujours à jour.

7.2.2. Audits Réguliers

Objectif

Garantir la conformité et l'efficacité des actions mises en œuvre en menant des évaluations indépendantes régulières.

Propositions

- ◆ **Audits semestriels** : Planifier des audits internes et externes tous les six mois pour évaluer la conformité des actions avec la PSNPI-CI, la qualité des services de PI et l'utilisation efficace des ressources.
- ◆ **Audits thématiques** : Réaliser des audits spécifiques sur des aspects clés comme la digitalisation des services de propriété intellectuelle, la lutte contre la contrefaçon ou la gestion des droits d'auteur.
- ◆ **Rapports d'audit** : Les résultats des audits seront compilés dans des rapports détaillés qui seront examinés par le Comité de Pilotage pour identifier les domaines nécessitant des ajustements.

7.2.3. Enquêtes et Consultations auprès des Parties Prenantes

Objectif

Recueillir les perceptions et les retours d'expérience des principaux acteurs concernés par la PSNPI-CI afin de s'assurer que les actions répondent à leurs besoins et attentes.

Propositions

- ◆ **Enquêtes de satisfaction** : Mener des enquêtes de satisfaction annuelles auprès des utilisateurs des services de propriété intellectuelle (entrepreneurs, créateurs, PME, institutions académiques et de recherche) pour évaluer la qualité et l'accessibilité des services fournis.
- ◆ **Consultations régulières** : Organiser des consultations périodiques avec les associations professionnelles, les communautés locales et les autres parties prenantes pour recueillir leurs retours sur les progrès de la PSNPI-CI et discuter des ajustements nécessaires.
- ◆ **Focus groups** : Utiliser des groupes de discussion pour explorer en profondeur des sujets spécifiques, comme les défis rencontrés par les PME dans le dépôt de titres de propriété industrielle, les défis rencontrés lors des campagnes de lutte contre la contrefaçon et l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

7.2.4. Rapports d'Évaluation Périodiques

Objectif :

Documenter les progrès, les défis, et les résultats de la PSNPI-CI de manière régulière pour informer les décisions futures.

Propositions:

- ◆ **Rapports trimestriels** : Produire des rapports trimestriels qui résument les données collectées à partir des tableaux de bord, des audits, et des enquêtes, et qui fournissent une analyse des tendances et des écarts.
- ◆ **Rapports annuels** : Chaque année, un rapport d'évaluation complet sera publié pour donner une vue d'ensemble des réalisations de la PSNPI-CI, des leçons apprises, et des recommandations pour l'année suivante.
- ◆ **Présentation des résultats** : Les résultats des rapports seront présentés lors de réunions annuelles élargies du Comité de Pilotage, incluant les principales parties prenantes, pour valider les conclusions et définir les priorités futures.

7.2.5. Revue et Ajustement des Indicateurs de Performance

Objectif

Il s'agit de s'assurer que les indicateurs de performance restent pertinents et adaptables aux évolutions du contexte et des objectifs.

Propositions

- ◆ **Revue annuelle des indicateurs de performance** : Organiser une revue annuelle des KPI pour s'assurer qu'ils sont toujours alignés avec les objectifs de la PSNPI-CI et qu'ils reflètent les priorités actuelles.

- ◆ **Ajustement des indicateurs** : Adapter ou ajouter des en fonction des résultats obtenus, des nouveaux défis identifiés, ou des changements dans les politiques nationales ou internationales de propriété intellectuelle.
- ◆ **Formation continue sur les indicateurs de performance** : Assurer une formation continue des acteurs responsables du suivi des indicateurs de performance pour qu'ils comprennent l'importance de chaque indicateur et les méthodes pour les mesurer correctement.

8. GOUVERNANCE DU SUIVI ET ÉVALUATION

8.1. Comité de Suivi et Évaluation

- ◆ **Création d'un sous-comité dédié** : Au sein du Comité de Pilotage, un sous-comité de Suivi et Évaluation sera chargé de superviser l'ensemble des activités de suivi et d'évaluation. Ce sous-comité sera composé de représentants des ministères concernés, de l'OIPI, du BURIDA et d'experts indépendants.
- ◆ **Responsabilités** : Ce sous-comité sera responsable de la validation des outils et méthodologies de suivi, de la supervision des audits, des enquêtes et de la révision régulière des KPI.

8.2. Partenariat avec des Institutions Indépendantes

- ◆ **Collaboration avec des universités et des centres de recherche** : Impliquer des institutions académiques indépendantes pour mener des études d'impact et des évaluations approfondies de la PSNPI-CI, garantissant ainsi une objectivité et une rigueur dans l'analyse des résultats.
- ◆ **Appel à des experts internationaux** : Faire appel à des experts internationaux pour apporter des perspectives externes et des recommandations basées sur les meilleures pratiques mondiales.

9. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Objectif

Il faut assurer une communication claire et transparente sur les progrès de la PSNPI-CI pour renforcer la confiance des parties prenantes et du public.

Propositions

- ◆ **Portail en ligne dédié** : Créer un portail en ligne où les rapports de suivi et d'évaluation, les tableaux de bord et les résultats des enquêtes seront publiés régulièrement pour être accessibles à toutes les parties prenantes.
- ◆ **Sessions publiques de restitution** : Organiser des sessions publiques annuelles pour présenter les résultats des rapports d'évaluation et discuter des ajustements nécessaires avec les parties prenantes.
- ◆ **Bulletin d'information** : Diffuser un bulletin trimestriel pour informer les parties prenantes des principaux développements, des défis rencontrés, et des actions correctives mises en place.

ANNEXE I

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS ET JUSTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES

I. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

1.1. Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle

Objectif : Adapter les procédures de l'OAPI notamment celles relatives aux dépôts et au traitement des demandes de titres et les lois ivoiriennes sur la propriété intellectuelle pour les rendre plus flexibles, inclusives et adaptées aux besoins spécifiques de la Côte d'Ivoire.

Actions prioritaires :

Amener l'OAPI à intégrer des mécanismes pour prendre en compte les spécificités nationales, notamment la protection des savoirs traditionnels associés ou non à des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles.

Simplifier et rendre plus accessibles les procédures des demandes de titres et d'autres documents à l'OAPI et réduire les coûts associés.

Élaborer une loi spécifique pour la protection des savoirs traditionnels associés ou non à des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles.

1.2. Renforcement des Capacités Institutionnelles et Digitalisation des Services de PI

Objectif : Améliorer l'efficacité des institutions en charge de la propriété intellectuelle en renforçant leurs capacités techniques et en digitalisant leurs services.

Actions prioritaires :

Former les cadres et agents de l'OAPI, du BURIDA et des autres institutions concernées pour développer une expertise spécialisée en propriété intellectuelle.

Lancer la digitalisation des services de la propriété intellectuelle, y compris la création d'une plateforme numérique pour le dépôt et la gestion des titres de propriété industrielle.

Mettre en place un observatoire national de la propriété intellectuelle pour suivre les évolutions et évaluer l'impact des politiques de propriété intellectuelle.

1.3. Promotion de l'Éducation et de la Sensibilisation à la Propriété Intellectuelle

Objectif : Intégrer l'éducation à la propriété intellectuelle dans le système éducatif et sensibiliser les différents acteurs économiques à l'importance de la propriété intellectuelle.

Actions prioritaires :

Introduire des modules spécifiques sur la propriété intellectuelle dans les curricula scolaires et universitaires, en formant les enseignants sur ces sujets.

Organiser des campagnes de sensibilisation nationales pour informer les entrepreneurs, les PME, et le grand public sur les avantages de la propriété intellectuelle.

Organiser des ateliers de formation et des séminaires pour les entrepreneurs et les PME, afin de les aider à protéger et valoriser leurs innovations.

1.4. Lutte Contre la Contrefaçon et le Piratage

Objectif : Renforcer les actions de lutte contre la contrefaçon et le piratage pour protéger les droits de PI et soutenir une concurrence loyale.

Actions prioritaires :

Renforcer les sanctions pénales et civiles pour les infractions liées à la contrefaçon et au piratage.

Former les forces de l'ordre et les autorités judiciaires pour une application effective des lois contre la contrefaçon.

Organiser des opérations régulières de lutte contre la contrefaçon et la piraterie en collaboration avec les douanes et les autorités judiciaires.

Mettre en place des mesures aux frontières efficaces qui permettent une prise en charge rapide des plaintes déposées par des titulaires de DPI.

Mettre en place des dispositifs de traque des produits contrefaisants dans les marchés avec le soutien des inspecteurs du commerce et de la police économique.

1.5. Développement et Valorisation des Savoirs Traditionnels et des Indications

Géographiques

Objectif : Protéger et valoriser les savoirs traditionnels et les produits du terroir à travers des indications géographiques et d'autres outils de propriété intellectuelle.

Actions prioritaires :

Enregistrer et promouvoir les indications géographiques pour les produits ivoiriens, en collaborant avec les communautés locales.

Mettre en place des programmes pour la commercialisation des produits issus des savoirs traditionnels protégés, avec un soutien juridique adéquat.

Promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles sur les marchés nationaux et internationaux, en assurant leur protection légale.

1.6. Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de Propriété

Intellectuelle

Objectif : Encourager l'innovation dans les secteurs stratégiques et faciliter la commercialisation des inventions protégées par des titres de propriété industrielle.

Actions prioritaires :

Introduire des crédits d'impôt pour les entreprises investissant dans la recherche et le développement (R&D).

Établir des incubateurs et des accélérateurs pour soutenir les startups innovantes, avec un focus sur la propriété intellectuelle.

Mettre en place des stratégies pour promouvoir l'exportation des produits ivoiriens protégés par la propriété intellectuelle.

1.7. Mise en Place d'un Système de Suivi et Évaluation (S&E) Robuste

Objectif : Assurer une mise en œuvre efficace de la PSNPI-CI grâce à un système de suivi et évaluation permettant de mesurer les progrès et d'ajuster les stratégies.

Actions prioritaires :

Créer des tableaux de bord pour suivre les performances des programmes et actions en temps réel, avec des KPI définis.

Planifier des audits réguliers pour évaluer la conformité et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Mener des enquêtes de satisfaction et des consultations auprès des parties prenantes pour recueillir leurs retours et ajuster les actions en fonction des besoins.

1.8. Coordination et Gouvernance de la PSNPI-CI

Objectif : Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PSNPI-CI.

Actions prioritaires :

Créer un Comité de Pilotage de la PSNPI-CI chargé de superviser et de coordonner la mise en œuvre des réformes et stratégies.

Organiser des réunions trimestrielles et produire des rapports d'évaluation semestriels pour assurer le suivi des progrès.

Impliquer les partenaires internationaux et le secteur privé dans la gouvernance de la PSNPI-CI pour bénéficier de leur expertise et de leur soutien.

II. JUSTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES :

2.1. Justification de la Modernisation du Cadre Législatif de la Propriété Intellectuelle

La révision et la modernisation du cadre législatif sont au cœur de la stratégie. Cela comprend, l'adaptation de la loi ivoirienne sur les droits d'auteur et droits voisins à l'évolution des technologies du numérique et l'Intelligence Artificielle (IA), l'intégration des spécificités ivoiriennes au système OAPI, la simplification des différentes procédures à l'OAPI et l'élaboration d'une législation spécifique pour protéger les savoirs traditionnels associés ou non à des ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles. Ces actions sont

cruciales pour créer un environnement juridique favorable à l'innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle.

2.2. Justification du Renforcement des Capacités Institutionnelles et Digitalisation des Services

Pour que le cadre législatif soit efficace, il est essentiel que les institutions responsables de la gestion de la PI soient renforcées. Cela inclut la formation des cadres et des agents de l'OIPI et du BURIDA, ainsi que la digitalisation des services pour rendre le système de PI plus accessible et plus efficace. La création d'un observatoire national de la propriété intellectuelle permettra également de suivre les tendances et d'évaluer l'impact des politiques de PI en temps réel.

2.3. Justification de la Promotion de l'Éducation et de la Sensibilisation à la PI

L'intégration de l'éducation à la propriété intellectuelle dans le système éducatif et la sensibilisation des acteurs économiques sont des étapes essentielles pour créer une culture de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire. En introduisant des modules spécifiques sur la propriété intellectuelle dans les curricula scolaires et universitaires et en organisant des campagnes de sensibilisation, l'objectif sera de s'assurer que tous les acteurs, des étudiants aux entrepreneurs, comprennent l'importance de protéger et de valoriser leurs créations.

2.4. Justification de la Lutte Contre la Contrefaçon et le Piratage

La contrefaçon et le piratage constituent de graves menaces pour l'économie ivoirienne et pour la protection des droits de propriété intellectuelle. Il est dès lors essentiel de renforcer les actions de lutte contre ces pratiques par le renforcement des sanctions, la formation des forces de l'ordre et les juges, et par l'organisation des opérations régulières de contrôle. Une application stricte des lois contribuera à créer un environnement de marché plus sûr et plus équitable.

2.5. Justification du Développement et Valorisation des Savoirs Traditionnels et Indications Géographiques

La Côte d'Ivoire possède un patrimoine culturel et des produits du terroir uniques qui doivent impérativement être protégés et valorisés. En enregistrant et en promouvant les indications géographiques et en protégeant les savoirs traditionnels, le pays peut non seulement préserver son héritage, mais aussi générer des revenus significatifs pour les communautés locales. La mise en place de programmes pour la protection et la commercialisation de ces produits sur les marchés nationaux et internationaux est essentielle pour maximiser leur valeur économique.

2.6. Justification du Soutien à l'Innovation et à la Commercialisation des Actifs de Propriété Intellectuelle

Encourager l'innovation dans les secteurs stratégiques est un autre pilier de la PSNPI-CI. Cela inclut l'introduction de crédits d'impôt pour les entreprises investissant dans la R&D, la création d'incubateurs et d'accélérateurs pour soutenir les startups innovantes, et la promotion des exportations de produits protégés par des titres de propriété intellectuelle. Ces actions visent à transformer les idées novatrices en produits et services commercialisables, stimulant ainsi la croissance économique.

2.7. Justification de la Mise en Place d'un Système de Suivi et Évaluation (S&E) Robuste

Pour s'assurer que la PSNPI-CI est mis en œuvre efficacement, un système de suivi et d'évaluation rigoureux est indispensable. Ce système comprendra des tableaux de bord pour suivre les performances en temps réel, des audits réguliers pour garantir la conformité des actions, et des enquêtes de satisfaction pour recueillir les retours d'expérience des utilisateurs. Un suivi rigoureux permettra d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus, garantissant ainsi une amélioration continue.

2.8. Justification de la Coordination et Gouvernance de la PSNPI-CI

La mise en œuvre réussie de la PSNPI-CI repose sur une coordination efficace entre tous les acteurs impliqués. La création d'un Comité de Pilotage est recommandée pour superviser et coordonner les réformes et les stratégies proposées. Ce comité veillera à ce que les actions soient alignées avec les objectifs du plan et facilitera la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les partenaires internationaux et le secteur privé.

III. LE SYSTEME DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE FUTUR :

En suivant ces recommandations, la Côte d'Ivoire peut espérer transformer son système de propriété intellectuelle en un moteur de croissance économique et de développement technologique. La mise en œuvre réussie de la PSNPI-CI permettra non seulement de protéger les innovations et le patrimoine culturel du pays mais aussi de renforcer la compétitivité de ses entreprises sur la scène internationale. La vision à long terme pour la propriété intellectuelle (PI) en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une ambition nationale de devenir un leader régional en matière d'innovation, de protection des droits de propriété intellectuelle, et de valorisation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels. D'ici 10 à 20 ans, la Côte d'Ivoire aspire à construire un écosystème de propriété intellectuelle robuste, inclusif et durable, capable de stimuler la croissance économique, de renforcer la compétitivité des entreprises et de garantir une exploitation équitable et responsable des ressources immatérielles du pays. À long terme, une gestion efficace de la propriété intellectuelle pourra contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un leader régional en matière d'innovation et de développement durable.

3.1. Le système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire en 2035

3.1.1. Devenir un Centre Régional de Propriété Intellectuelle

La Côte d'Ivoire est positionnée comme un centre régional de référence pour la gestion et la promotion de la propriété intellectuelle en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

- Renforcer les capacités des institutions en charge de la propriété intellectuelle pour offrir des services de classe mondiale, attractifs pour les investisseurs et les créateurs de la région.
- Développer des programmes de formation et de certification en propriété intellectuelle pour former des experts et des praticiens non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais aussi pour les pays voisins.

- Créer des alliances stratégiques avec d'autres centres internationaux de propriété intellectuelle et des organisations comme l'OMPI pour faciliter les échanges de savoir-faire et d'expertise.

Ce faisant, la Côte d'Ivoire disposera :

- Un cadre juridique national et institutionnel totalement opérationnel
- Taux de dépôts nationaux de titres de propriété industrielle en croissance régulière et soutenue.
- Éducation à la propriété intellectuelle intégrée dans tous les cycles universitaires et des grandes écoles d'ingénieurs.
- Plusieurs produits du terroir sont protégés par des indications géographiques reconnues.
- Un réseau national de centres d'appui à la propriété intellectuelle est actif dans toutes les régions.
- les Industries créatives et agricoles locales valorisent pleinement leurs droits.

3.1.2. Accroissement significatif du Nombre de Dépôts de Titres de Propriété Industrielle

Le nombre de dépôts annuels de demandes d'enregistrement de tous les titres a connu une croissance régulière et soutenu pendant toute la décennie. L'Etat a favorisé cet accroissement en initiant les actions suivantes :

- Mise en place des incitations fiscales et financières pour les entreprises innovantes et les chercheurs.
- Amélioration de l'accès aux services de propriété intellectuelle, en particulier pour les PME et les entrepreneurs dans les zones rurales.
- Développement des programmes de soutien à la recherche appliquée, en collaboration avec les universités et les centres de recherche, pour encourager l'innovation locale.

3.1.3. Intégration la Propriété Intellectuelle dans Tous les Secteurs Stratégiques

Les différents acteurs ont œuvré à ce que tous les secteurs économiques stratégiques intègrent la propriété intellectuelle intègrent la PI dans leurs stratégies de développement. Pour ce faire, les actions suivantes sont menées :

- Sensibilisation des acteurs de chaque secteur à l'importance de la propriété intellectuelle pour protéger et valoriser leurs innovations.
- Création de clusters sectoriels où les entreprises collaborent avec des institutions en charge de la propriété intellectuelle pour développer et protéger des innovations communes.
- Promotion de collaborations public-privé pour le développement de technologies innovantes, avec un soutien spécifique pour les brevets et autres titres de propriété industrielle.

3.2. Le système de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire en 2045

3.2.1. La Côte d'Ivoire a construit une économie de la connaissance basée sur la propriété intellectuelle

L'économie ivoirienne est transformée en une économie de la connaissance où la propriété intellectuelle est un pilier du développement. Plusieurs actions phares ont été conduites pour ce faire :

- Diversification de l'économie en favorisant les secteurs à forte intensité de propriété intellectuelle comme les industries créatives, les biotechnologies, et les TIC.
- Développement d'un cadre législatif et réglementaire avancé qui non seulement protège les droits de PI, mais aussi encourage la collaboration et le partage des connaissances.
- Création de mécanismes de financement innovants, tels que des fonds d'investissement en propriété intellectuelle, pour soutenir les entreprises et les projets basés sur des actifs immatériels.

Ainsi la Côte d'Ivoire est classée parmi les 3 premiers pays africains en termes d'utilisation de la propriété intellectuelle. La Côte d'Ivoire a créé un pôle régional d'excellence propriété intellectuelle basé à Abidjan. La propriété intellectuelle est totalement intégrée dans les politiques économiques, culturelles et technologiques nationales et contribue de façon mesurable au PIB (au moins 3 % estimés via secteurs créatifs et innovants). Les systèmes locaux de protection des savoirs traditionnels sont parfaitement opérationnels et favorisent la génération de bénéfices par les secteurs bénéficiaires.

3.2.2. Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels

Grâce à ces actions, la Côte d'Ivoire est devenue un modèle mondial de protection et de valorisation des savoirs traditionnels et du patrimoine culturel. Pour ce faire, elle a mis en œuvre les actions suivantes :

- Extension de la protection des indications géographiques à un large éventail de produits du terroir ivoiriens, reconnus sur les marchés internationaux.
- Promotion des savoirs traditionnels à travers des projets internationaux, en collaboration avec l'OAPI, l'OMPI, l'UNESCO, l'ONU à travers le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations culturelles.
- Développement de partenariats avec des entreprises multinationales pour commercialiser les produits issus des savoirs traditionnels et du patrimoine ivoirien tout en assurant une répartition équitable des bénéfices.

IV. SCENARIOS POSSIBLES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Scénario Optimiste :

Dans ce scénario, la Côte d'Ivoire réussit à pleinement mettre en œuvre les réformes et stratégies prévues dans la PSNPI-CI. Le pays devient un centre régional incontournable pour

la propriété intellectuelle, attirant des investissements massifs dans l'innovation et la création. L'économie ivoirienne se diversifie grâce à une forte croissance des secteurs à haute intensité de propriété intellectuelle, et la protection des savoirs traditionnels et du patrimoine culturel devient un modèle mondial. La Côte d'Ivoire est reconnue non seulement pour son leadership en Afrique, mais aussi comme un acteur influent dans les forums internationaux sur la propriété intellectuelle et l'innovation durable. La propriété intellectuelle devient un moteur stratégique de croissance économique, sociale et culturelle. Les produits ivoiriens labellisés conquièrent les marchés internationaux. Les innovations issues des universités sont commercialisées. Les artistes vivent de leurs œuvres. La propriété intellectuelle est institutionnalisée, respectée et source de fierté nationale.

Scénario Réaliste :

Dans ce scénario, la Côte d'Ivoire progresse de manière significative, mais fait face à des défis tels que des contraintes budgétaires, des lenteurs administratives, et une adoption plus lente de la propriété intellectuelle par certaines entreprises et secteurs. Malgré cela, le pays parvient à améliorer ses capacités institutionnelles, à accroître le nombre de dépôts de titres de propriété intellectuelle, et à valoriser son patrimoine culturel de manière notable. La Côte d'Ivoire devient un acteur régional important, bien qu'elle n'atteigne pas encore le niveau mondial souhaité.

Scénario Pessimiste :

Dans ce scénario, la mise en œuvre de la PSNPI-CI rencontre des obstacles majeurs, tels qu'une faible coordination entre les institutions, un manque de financement, et une adoption limitée de la propriété intellectuelle par le secteur privé. Les réformes législatives et les initiatives de sensibilisation prennent du retard, ce qui entraîne une faible croissance des dépôts de titres de propriété intellectuelle et une valorisation limitée des savoirs traditionnels. La Côte d'Ivoire reste à la traîne par rapport à d'autres pays de la région, et les opportunités offertes par la propriété intellectuelle demeurent sous-exploitées.

ANNEXE II

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE SELON LA MÉTHODE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

OBJECTIF GLOBAL :

Accroître la compétitivité économique de la Côte d'Ivoire au niveau régional d'ici 2034 par le renforcement de la protection intellectuelle et des initiatives en matière d'innovation.

Objectifs Spécifiques :

OS1 : Moderniser le cadre législatif et institutionnel de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire.

OS2 : Renforcer les capacités des institutions de propriété intellectuelle pour une gestion efficace et accessible des droits de propriété intellectuelle.

OS3 : Promouvoir la sensibilisation, l'éducation, et l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle parmi les acteurs économiques, culturels, et éducatifs.

OS4 : Accroître la protection et la valorisation des savoirs traditionnels et des produits du terroir à travers des indications géographiques et autres outils de propriété intellectuelle.

OS5 : Encourager l'innovation durable et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle pour diversifier et dynamiser l'économie ivoirienne.

Axes Stratégiques et Actions à Mener :

Axe Stratégique 1 : Modernisation du Cadre Législatif et Institutionnel (OS1)

Action 1.1 : Révision et mise à jour des textes législatifs nationaux sur la propriété intellectuelle.

Résultat attendu : Un cadre législatif simplifié et modernisé et adapté aux spécificités ivoiriennes.

Indicateur de performance : Nombre de textes législatifs révisés et adoptés, temps moyen de traitement des dépôts de titres de propriété intellectuelle réduit de 50%, visibilité des déposants tout au long de la procédure.

Action 1.2 : Création d'une législation spécifique pour la protection des savoirs traditionnels, savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles.

Résultat attendu : Protection renforcée des savoirs traditionnels, des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et du patrimoine culturel.

Indicateur de performance : Nombre de savoirs traditionnels, savoirs traditionnels associés aux ressources génétique et d'expressions culturelles traditionnelles identifiés et documentés.

Axe Stratégique 2 : Renforcement des Capacités Institutionnelles (OS2)

Action 2.1 : Formation continue et spécialisation des cadres et agents des institutions de propriété intellectuelle et autres institutions.

Résultat attendu : Une expertise accrue des institutions pour la gestion efficace des droits de propriété intellectuelle.

Indicateur de performance : Nombre de cadres formés, taux de satisfaction des utilisateurs des services de propriété intellectuelle augmenté de 20%.

Action 2.2 : Digitalisation des services de propriété intellectuelle, y compris la création d'une plateforme de dépôt en ligne.

Résultat attendu : Un accès facilité à la plateforme de dépôt et de suivi en ligne des demandes de titres et des procédures de dépôt simplifiées pour tous les utilisateurs.

Indicateur de performance : Pourcentage des demandes de titres déposées en ligne, réduction de 50% des délais de traitement.

Axe Stratégique 3 : Promotion de la Sensibilisation et de l'Éducation à la propriété intellectuelle (OS3)

Action 3.1 : Intégration des modules de formation sur la Propriété Intellectuelle dans les curricula scolaires et universitaires.

Résultat attendu : Une culture de la propriété intellectuelle développée dès le plus jeune âge et dans l'enseignement supérieur.

Indicateur de performance : Nombre d'établissements ayant intégré la propriété intellectuelle dans leurs curricula, pourcentage d'élèves/étudiants formés.

Action 3.2 : Lancement de campagnes de sensibilisation nationales pour les entrepreneurs, les PME, et le grand public.

Résultat attendu : Une prise de conscience accrue de l'importance de la propriété intellectuelle dans la protection et la valorisation des créations.

Indicateur de performance : Taux de participation aux campagnes, augmentation de 50% des dépôts de titres par les PME.

Axe Stratégique 4 : Protection et Valorisation des Savoirs Traditionnels et Produits du Terroir (OS4)

Action 4.1 : Enregistrement et promotion des indications géographiques pour les produits ivoiriens.

Résultat attendu : Une reconnaissance accrue des produits du terroir ivoirien sur les marchés internationaux.

Indicateur de performance : Nombre de produits enregistrés sous indication géographique, nombre de produits ivoiriens certifiés, croissance de 25% des exportations des produits labellisés.

Action 4.2 : Mise en place de programmes pour la valorisation économique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles protégés.

Résultat attendu : Une exploitation économique équitable et durable des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Indicateur de performance : Revenus générés par les savoirs traditionnels, savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles identifiés et documentés, nombre de communautés formées et impliquées.

Axe Stratégique 5 : Encouragement de l'Innovation Durable et Commercialisation des Actifs de Propriété Intellectuelle (OS5)

Action 5.1 : Introduction de crédits d'impôt et de subventions pour soutenir la R&D et les dépôts de titres de propriété intellectuelle.

Résultat attendu : Une augmentation des investissements en R&D et une diversification de l'économie par l'innovation.

Indicateur de performance : Nombre de crédits d'impôt accordés, augmentation de 40% des dépôts de brevets dans les secteurs stratégiques.

Action 5.2 : Création d'incubateurs et d'accélérateurs pour soutenir les startups innovantes et la commercialisation des innovations.

Résultat attendu : Un écosystème d'innovation dynamique et un soutien renforcé aux startups.

Indicateur de performance : Nombre de startups soutenues par des incubateurs, pourcentage de brevets commercialisés.

Chronogramme de Mise en Œuvre

Résultats Attendus

Cadre législatif et institutionnel modernisé permettant une gestion plus efficace, plus prévisible, plus légale et plus transparente des droits de propriété intellectuelle.

Institutions en charge de la propriété intellectuelle renforcées offrant des services accessibles, rapides et de haute qualité, grâce à la digitalisation et à la formation continue.

Culture de la propriété intellectuelle développée parmi les jeunes, les entrepreneurs, les centres de recherche et le grand public favorisant ainsi une utilisation stratégique des actifs immatériels.

Savoirs traditionnels, savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, expressions culturelles traditionnelle et produits du terroir protégés et valorisés à l'échelle nationale et internationale générant des revenus substantiels pour les communautés locales.

Écosystème d'innovation dynamique soutenant une croissance économique diversifiée, basée sur l'innovation durable et la commercialisation efficace des actifs de propriété intellectuelle.

ANNEXE III

PROJET DE MECANISME D'APPUI A LA VALORISATION DES INVENTIONS ET INNOVATIONS EN COTE D'IVOIRE (PMAVI-CI)

MECANISME OPERATIONNEL PROPOSE

Le mécanisme opérationnel pour la valorisation des inventions et le transfert de technologie en Côte d'Ivoire s'articule autour de cinq composantes fonctionnelles principales :

A. Guichet unique d'accompagnement à la valorisation

Ce guichet unique sera sous la forme d'une unité installée à l'OIPI avec un partenariat structuré avec un centre d'innovation. Ce guichet sera chargé de l'évaluation des projets, de l'accompagnement à la propriété intellectuelle et de la mise en relation technique et industrielle.

B. Fonds de valorisation et d'incubation

Ce guichet ouvert au sein de l'OIPI assurera le financement des prototypes, les études de marché, les spin-offs.

Le Fonds géré par l'OIP à travers le guichet fonctionnera comme un fonds d'amorçage technologique.

C. Réseau de partenaires techniques

L'OIPI devra mettre en place des partenariats avec universités, les FabLabs, les incubateurs et les centres de recherche. Ce partenariat pourrait être étendu aux institutions financières et aux fonds d'investissement.

L'OIPI assurera l'appui technique aux inventeurs et innovateurs, fera du mentorat et de l'hébergement de projets.

D. Plateforme numérique de valorisation

Ce projet devrait être une opportunité pour l'OIPI de créer une base de données des brevets et innovations. Il sera un cadre approprié et efficace pour assurer la mise en relation avec entreprises, investisseurs, chercheurs etc.

E. Comité national de valorisation

Pour assurer une adhésion de toutes les structures qui pourraient impacter le projet, un organe de gouvernance multi-acteurs pour valider les orientations et évaluer les performances devra être mis en place.

FINANCEMENT DU MECANISME

Le mécanisme sera financé par l'État via les budgets ministériels ou fonds nationaux de recherche et d'innovation (Budget du ministère de l'Industrie ou de la Recherche, Fonds

compétitifs nationaux (FONSTI, budget recherche), loi de finances avec ligne dédiée à l'innovation technologique. Le mécanisme sera aussi financé à travers les différents partenaires de la Côte d'Ivoire comme la Banque mondiale, BAD, UNESCO, OMC, UE, etc. :

- Banque mondiale (ex. via le PASET, ou fonds IDA pour la science).
- BAD (projets d'innovation et transfert technologique).
- UNESCO, OMC, OAPI avec appui de l'OMPI.
- UE (Programme DeSIRA, Horizon Europe en lien avec la recherche agricole ou verte).

L'OIPI pourra aussi créer les conditions pour la mise en place de Matching funds, partenariats publics-privés pour des projets à potentiel commercial. Après la phase pilote. Il peut être envisagé la mobilisation des ressources locales à travers la contribution des bénéficiaires et des revenus issus des licences ou spin-offs.

Dispositif de suivi-évaluation

Objectif : suivre la performance, mesurer l'impact et assurer l'amélioration continue.

Outils recommandés:

Niveau d'évaluation	Indicateurs clés
Input	Nombre d'acteurs formés, projets soutenus
Output	Brevets déposés, prototypes réalisés, spin-offs créés
Outcome	Licences conclues, emplois créés, financements levés
Impact	Chiffre d'affaires généré, taux de transfert effectif

Structure : comité de suivi, rapports semestriels, ateliers de révision.

Proposition de budget indicatif (3 ans)

Poste de dépense	Coût estimatif (FCFA)
Étude diagnostique et benchmarking	50 000 000
Mise en place du guichet unique + formation initiale	80 000 000
Plateforme numérique + base de données brevets	80 000 000
Fonds de valorisation pilote (10 projets/an)	300 000 000
Prototypage et ingénierie technologique	120 000 000
Campagnes de sensibilisation et d'information	30 000 000
Fonctionnement du mécanisme	120 000 000
Suivi-évaluation et rapports	40 000 000

Total estimé sur 3 ans : 820 000 000 FCFA

ANNEXE IV

PROJET DE BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE (PSNPI-CI 2026-2030)

Nous présentons ici un projet de budget détaillé pour la mise en œuvre du Plan de Développement de la Propriété Intellectuelle en Côte d’Ivoire, tel que défini dans l’annexe II de la PSNPI-CI. Le budget couvre la période 2026–2034, en alignement avec les cinq axes stratégiques définis, ainsi que les activités transversales de coordination et de suivi-évaluation. Les montants sont estimés sur la base de bonnes pratiques en matière de planification stratégique et de projets similaires dans la sous-région.

1. Tableau budgétaire Détaillé

Axe stratégique	Action	Poste budgétaire	Montant estimé (FCFA)	Période
Axe 1 : Modernisation du cadre législatif et institutionnel	Action 1.1 : Révision des textes	Honoraires juridiques, ateliers, validation	25 000 000 (À raison de 5 millions par an)	2026-2027
	Action 1.2 : Loi sur les savoirs traditionnels	Expertises, consultations communautaires	25 000 000 (forfait)	2026
Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles	Action 2.1 : Formation continue	Formations, modules, outils pédagogiques	45 000 000 (à raison de 15 millions par an)	2026-2028
	Action 2.2 : Digitalisation des services PI	Développement plateforme, hébergement, maintenance	40 000 000 (à raison de 20 millions par an)	2026-2027
Axe 3 : Sensibilisation et éducation à la PI	Action 3.1 : Intégration dans les curricula	Appui ministères, production de contenus	45 000 000 (à raison de 15 millions par an)	2026-2028

	Action 3.2 : Campagnes nationales	Médias, sensibilisation de masse, caravanes	125 000 000 (à raison de 25 millions par an)	2026-2030
Axe 4 : Valorisation des savoirs traditionnels et IG	Action 4.1 : Enregistrement IG	Études, soutien aux communautés, dépôts OAPI	125 000 000 (à raison de 25 millions par an)	2026-2030
	Action 4.2 : Valorisation économique	Certification, marketing, formations locales	150 000 000 (forfait)	2026-2030
Axe 5 : Innovation et commercialisation	Action 5.1 : Crédits d'impôt et subventions	Mécanismes d'incitation fiscale	A l'appréciation de l'OIPI selon les innovations à soutenir	2027-2030
	Action 5.2 : Soutien aux startups	Incubateurs, coaching, espaces d'innovation	150 000 000 (forfait)	2026-2030
Coordination et suivi-évaluation	Comité de pilotage et missions	Fonctionnement, suivi, audits, consultations	100 000 000 (à raison de 20 millions par an)	2026-2030
Réserve stratégique	Fonds d'ajustement et d'opportunité	Activités imprévues, innovations non planifiées	100 000 000 (à raison de 20 millions par an)	2026-2030
TOTAL				

2. Plan de Financement Proposé (Proposition de structure de financement)

La mise en œuvre du plan de développement de la propriété intellectuelle nécessitera une mobilisation de ressources financières auprès de diverses sources (État et les partenaires techniques et financiers (PTF) dont l'OAPI, OMPI, le secteur privé, l'union européenne).

Financement	ETAT	PTF	TOTAL
Années			
2026			
2027			
2028			
2029			
2030			
TOTAL			
Pourcentage	60%	40%	100%

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Politique et Stratégie Nationale de Propriété Intellectuelle de la Côte d'Ivoire (PSNPI-CI) a été élaborée pour renforcer le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social, culturel et technologique du pays. Elle repose sur une analyse approfondie du contexte national, un diagnostic rigoureux du système de PI et une concertation avec les acteurs clés. La PSNPI-CI propose un ensemble de réformes institutionnelles, juridiques et opérationnelles pour dynamiser la création, la protection, la valorisation et la commercialisation des actifs de PI. Elle intègre également un plan d'action prioritaire et un cadre de suivi-évaluation pour en assurer la mise en œuvre efficace. La vision portée par cette politique est celle d'une Côte d'Ivoire où la PI devient un levier stratégique pour l'innovation, la compétitivité, l'emploi et la souveraineté économique.

PAGE DE VALIDATION DES PARTIES PRENANTES

Ce document a été validé par les parties prenantes représentatives des secteurs public, privé, universitaire et de la société civile, réunies lors de l’atelier national de validation tenu à Abidjan, en août 2025.

Les signataires ci-après attestent leur approbation du contenu de la Politique et Stratégie Nationale de Propriété Intellectuelle de la Côte d’Ivoire :

- Ministère du Commerce et de l’Industrie
- Ministère de l’Economie et des Finances (Douanes)
- Ministère de la Culture et de la Francophonie
- Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministère de l’Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l’Apprentissage
- Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
- Représentants du secteur privé (Entreprises, Chambre consulaires, PME, artisans, fédérations)
- Représentants de la société civile
- Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI)
- Bureau Ivoirien des Droits d’Auteur (BURIDA)
- Comité National de la Lutte contre la Contrefaçon

NOTE DE PRÉSENTATION À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

La présente note vise à soumettre à l'approbation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire la Politique et Stratégie Nationale de Propriété Intellectuelle (PSNPI-CI), fruit d'un processus participatif et interinstitutionnel conduit avec l'appui technique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Stratégie nationale d'industrialisation, et de la vision gouvernementale d'une économie fondée sur le savoir, la créativité, l'innovation et la compétitivité.

Le Gouvernement est invité à adopter la présente PSNPI-CI et à instruire les structures compétentes pour sa mise en œuvre effective à travers les plans d'action définis, avec un pilotage assuré par l'OIPI et un Comité national de coordination.